

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(87^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 30 juin 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

1. **Rappel au règlement** (p. 2773).

MM. Augustin Bonrepaux, le président, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

2. **Privatisation.** – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 2773).

QUESTION PRÉALABLE (p. 2773)

Question préalable de M. Malvy : MM. Didier Migaud, Henri Emmanuelli, Pierre Mazeaud, le président, Augustin Bonrepaux, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie ; Arthur Dehaine.

MM. le ministre, le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 2796).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. ÉRIC RAOULT,

vice-président

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour un rappel au règlement.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, mon rappel au règlement, qui se fonde sur l'article 58 et sur l'article 91, alinéas 1 et 4, sera très bref: il faut veiller à ce que les débats de l'Assemblée nationale se déroulent dans les meilleures conditions.

Nous avons posé hier des questions importantes sur le dossier des privatisations, mais nous n'avons obtenu aucune réponse du Gouvernement. Je m'en suis inquiété à diverses reprises. J'en trouve aujourd'hui la raison dans un journal satirique, qui nous explique que M. le ministre serait « fatigué ».

Dans ces conditions, monsieur le président, il me semblerait plus raisonnable de demander à M. le Premier ministre de retirer de l'ordre du jour ce projet de loi et d'en renvoyer l'examen à l'automne, plutôt que d'essayer de le faire passer en force grâce à l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution. En effet, ce projet risquerait d'être adopté sans que nous aient été fournies les réponses à des problèmes aussi importants que les conséquences des privatisations sur l'emploi, leur « faisabilité », leur efficacité, le statut et les droits des salariés travaillant dans les entreprises qui seront privatisées.

Monsieur le président, sur ces points,...

M. le président. J'ai noté votre rappel au règlement, monsieur Bonrepaux,...

M. Augustin Bonrepaux. ... qui sont très importants, ...

M. le président. ... mais vous avez développé amplement ces arguments hier...

M. Augustin Bonrepaux. ... je souhaiterais que M. le ministre réponde avant midi.

M. le président. ... et un rappel au règlement ne peut pas être l'occasion d'un débat de fond.

La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur Bonrepaux, je vous assure que je suis dans une forme éblouissante. Du moins, je l'espère !

Cela dit, vous êtes un parlementaire chevronné – et j'ai moi-même été député pendant quinze ans. Vous savez donc parfaitement quel est le rôle d'un ministre chargé d'un texte. Il commence par présenter son projet de loi – ce que j'ai fait pendant une heure – et, à l'issue de la discussion générale, il répond aux orateurs, ce que je ferai, croyez-le bien, avec le plus grand scrupule. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

2

PRIVATISATION

Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de privatisation, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence (n^{os} 345, 392).

Hier soir, l'Assemblée a rejeté l'exception d'irrecevabilité.

Question préalable

M. le président. M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, mes chers collègues, je suis heureux que nous puissions reprendre ce matin la discussion du projet de loi de privatisation. Je souhaite que le débat se déroule dans une sérénité plus grande que la fin de la séance d'hier soir, où des députés de la majorité se sont livrés à des agressions...

M. Yves Verwaerde. Après des provocations du groupe communiste ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, saisie pour avis. Ils provoquent toujours !

M. Didier Migaud. ... parfaitement déplacées.

M. Henri Emmanuelli et M. Augustin Bonrepaux. Non !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Ce que dit M. Migaud, c'est bien de la provocation !

M. Didier Migaud. Ce n'est pas de la provocation, monsieur le président Mazeaud ! C'est seulement un rappel des

faits ! Et je suis persuadé que la lecture attentive du compte rendu analytique vous démontrera que j'ai raison.

M. Yves Verwaerde. Et les sarcasmes du groupe communiste contre M. de Courson ?

M. Didier Migaud. Monsieur le ministre, vous avez tenté d'expliquer, devant le Sénat, que les privatisations étaient une réponse aux difficultés de notre pays. Nous n'avons pas eu cette chance, à l'Assemblée nationale. Vous avez déclaré tout à l'heure, en réponse à M. Bonrepaux, que vous vous étiez exprimé longuement. En fait, vous êtes intervenu lundi soir pendant moins d'une demi-heure.

M. Augustin Bonrepaux. Vingt minutes !

M. Didier Migaud. Vous avez estimé que le débat sur les privatisations et l'importance d'un secteur public était archaïque, et qu'il n'y avait donc pas lieu de s'y attarder. Puis, vous en êtes immédiatement venu à l'exposé de votre dispositif. Si vous appelez cela un débat, je vous laisse la responsabilité du mot.

Je proteste solennellement, au nom de mon groupe, contre les conditions du travail parlementaire et contre certains propos qui sont tenus dans cette enceinte, soit par le ministre lui-même,...

M. Christian Daniel. Oh !

M. Didier Migaud. ... soit par des députés de la majorité.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Que ne faut-il pas entendre !

M. Didier Migaud. Attendez au moins que j'aie terminé pour protester !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. C'est déjà suffisant !

M. Didier Migaud. Vous avez décidé, monsieur le ministre, de présenter ce projet de loi d'abord devant le Sénat, contrairement à toutes les traditions parlementaires,...

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Oh !

M. Didier Migaud. ... qui veulent qu'un texte de cette importance soit d'abord présenté devant l'assemblée élue au suffrage universel direct. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Qu'en pensent vos amis socialistes du Sénat ? Qu'en pense M. Estier ?

M. Didier Migaud. J'ai pu constater, en relisant divers débats, que M. Pierre Mazeaud, actuel président de la commission des lois, avait, dans le passé, protesté contre cette pratique, qu'il n'estimait pas convenable à l'égard de l'Assemblée nationale.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Il avait raison à l'époque ! (*Rires.*)

M. Didier Migaud. Non seulement, monsieur le ministre, ce texte vient devant l'Assemblée nationale après avoir été examiné par le Sénat, mais nous sommes confrontés à une

volonté, tant du Gouvernement que de sa majorité, de ne pas débattre, qui est choquante.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Qu'est-ce que vous faites en ce moment ?

M. Didier Migaud. Attendez,...

M. Charles Revet. C'est vous qui faites de l'obstruction !

M. Didier Migaud. ... d'autant que les événements de cet après-midi nous apporteront peut-être quelques lumières !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Vous nous empêchez de débattre depuis deux jours !

M. Didier Migaud. Non !

M. Charles Revet. Et la question préalable, c'est quoi ?

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. M. Migaud nous provoque sans arrêt ! (« Oh » ! sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Migaud. Pensez-vous vraiment, monsieur le rapporteur pour avis, que deux soirées de discussion sur un projet que vous considérez vous-même comme essentiel, ce soit excessif ?

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. On ne peut pas en discuter avec vous ! Vous parlez d'autre chose !

M. Didier Migaud. Nous en avons parlé lundi soir, nous en avons parlé hier soir, et ce n'est tout de même pas de notre responsabilité si, hier, nous avons discuté toute la journée d'un texte sans importance que le Gouvernement avait inscrit à l'ordre du jour, peut-être pour éviter que le débat sur le projet de loi de privatisation n'ait lieu.

M. André Gérin. Très juste !

M. Didier Migaud. Est-ce de notre responsabilité si ce projet de loi - important, je le répète - a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée trois jours seulement avant la fin de la session ordinaire ! Cela montre bien que le Gouvernement et sa majorité ne souhaitent pas la discussion.

Vous avez voulu museler l'opposition (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. On a dû se tromper de muselière !

M. Jean-Pierre Dalalande. L'opposition ne cesse de s'exprimer !

M. Didier Migaud. ... au niveau de la commission des finances, puisque, de manière délibérée, le président Bartot...

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ici présent ! (*Sourires.*)

M. Didier Migaud. ... et le rapporteur, M. Griotteray, ont écarté tous les amendements émanant des groupes socialistes et communistes.

M. Charles Revet. Parce qu'ils ne sont pas bons !

M. Didier Migaud. Je ne suis pas sûr qu'il y ait, dans notre assemblée, un précédent à cette méthode de travail.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. N'importe quoi !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Les socialistes nous ont empêchés de parler pendant cinq ans !

M. Didier Migaud. Monsieur de Roux, vous dites : « N'importe quoi ! » Même si je ne suis pas un élu très ancien,...

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. C'est vrai !

M. Didier Migaud. ... je me permets de faire observer au nouvel élu que vous êtes que cela ne s'est jamais passé sous la législature précédente.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Quoi ! Qu'avez-vous fait pendant cinq ans ?

M. Didier Migaud. Jamais je n'ai vu un président de commission empêcher la discussion d'amendements déposés par des groupes de l'opposition.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vous qui empêchez la discussion, monsieur Migaud !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Allez chercher l'ancien président de la commission des lois M. Gouzes ! Où est-il ? *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Migaud, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Didier Migaud. Volontiers, monsieur Emmanuelli !

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, avec l'autorisation de l'orateur - et du président, bien sûr. *(Sourires.)*

M. Henri Emmanuelli. Je vous remercie, monsieur le président.

Je veux simplement dire à M. Migaud de ne pas oublier de souligner par contraste - puisque M. Mazeaud est là - l'excellent travail de la commission des lois et le remarquable avis qu'elle a émis.

Je vous demande, monsieur Migaud, en notre nom, de le lui dire.

M. Alain Griotteray, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je conseille aux membres de l'Assemblée de regarder les amendements socialistes. Ils sont déshonorants !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Migaud.

M. Didier Migaud. Je crois, monsieur Emmanuelli, que vous avez raison. Nous avons d'ailleurs entendu un exposé élaboré, intéressant, posant de nombreuses questions, du rapporteur pour avis de la commission des lois. Cela montre que cette commission a dû travailler, et j'en rends hommage au président Mazeaud.

Nous aurions aimé que la commission des finances puisse effectuer le même travail.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. C'est désobligeant !

M. Didier Migaud. Mais non, ce n'est pas désobligeant pour vous, monsieur le président Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Me permettez-vous d'intervenir un bref instant, monsieur Migaud.

M. Didier Migaud. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Je veux simplement dire à M. Migaud que ce n'est pas très sérieux. Je laisse naturellement à M. Emmanuelli la paternité de ses propos. Mais je n'admets pas - car c'est indécent - que l'orateur chargé de défendre la question préalable cherche à nous diviser *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)...*

M. Jean-Pierre Balligand. Mais non ! Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. ... en laissant supposer que la commission des finances n'a pas travaillé. Le rapport de la commission des finances est tout à fait remarquable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. Merci !

M. Alain Griotteray, rapporteur. M. Migaud n'a lu ni le projet de loi, ni le rapport !

M. Didier Migaud. Je ne cherche pas à vous diviser, monsieur le président Mazeaud,...

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Vous n'y arriverez pas !

M. Didier Migaud. ... vous l'êtes déjà ! D'ailleurs, c'est peut-être une des raisons qui feront que nous ne pourrions pas discuter de ce projet de loi de privatisation,...

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Alors, ne défendez pas la question préalable pendant deux heures !

M. Didier Migaud. ... si j'en crois certaines déclarations émanant de députés de votre majorité, faites non à Paris - cela risquerait de gêner M. le ministre de l'économie ou M. le Premier ministre -, mais dans leur province,...

M. Rémy Auchédé. Absolument !

M. Didier Migaud. ... là où ils sont confrontés aux problèmes concrets. Je pense notamment à M. Baudis, qui a fait des déclarations intéressantes sur l'Aérospatiale. Nous aimerions qu'il puisse s'exprimer dans cet hémicycle.

J'en tire un peu la conclusion que le Gouvernement utilisera vraisemblablement cet après-midi l'article 49-3 de la Constitution,...

M. Yves Verwaerde. Parce que vous faites de l'obstruction !

M. Didier Migaud. ... privant ainsi l'Assemblée nationale d'un débat,...

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Vous n'aurez qu'à déposer une motion de censure, avec vos quatre-vingt-neuf voix !

M. Yves Verwaerde. Le Gouvernement a été d'une patience extraordinaire !

M. Didier Migaud. ... empêchant l'opposition d'exprimer ses observations et de défendre ses amendements sur les différents articles. Dans le même temps, cela permettra évidemment de clore le débat...

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Mais non ! Vous pourrez déposer une motion de censure ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Didier Migaud. ... et d'éviter que les députés de la majorité n'expriment des réserves. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union de la démocratie française et du Centre.)*

S'agissant de cette procédure de l'article 49-3, j'ai été étonné par une dépêche de l'AFP, tombée hier, selon laquelle le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Jacques Barrot, avait estimé qu'il revenait au Gouvernement de voir comment surmonter l'obstruction,...

M. Yves Verwaerde. Exact !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Vous êtes l'image de cette obstruction, monsieur Migaud !

M. Didier Migaud. ... alors que lui-même empêche la commission des finances de discuter les amendements déposés par l'opposition...

M. Yves Verwaerde. Le président Barrot a raison ! C'est de l'obstruction !

M. Didier Migaud. ... sur le projet de privatisation examiné depuis lundi soir par les députés. Nous sommes mercredi. Donc, peu de temps pour la discussion !

M. André Gérin. En effet !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Mais vous, monsieur Migaud, vous allez parler pendant deux heures pour ne rien dire !

M. Didier Migaud. M. Barrot a déclaré devant quelques journalistes que les socialistes et les communistes avaient déposé 3 000 amendements - présentés en bonne et due forme, contrairement à ce qu'il a dit ce matin en commission des finances - et qu'ils ne pourront pas être vus en séance publique.

M. Yves Verwaerde. M. Barrot a raison !

M. Didier Migaud. « Nous atteignons le paroxysme dans le domaine de l'obstruction », dit-il.

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* 3 000 amendements !

M. Didier Migaud. Deux petites soirées de discussion,...

M. Xavier de Roux, *rapporteur pour avis.* De « discussion »

M. Didier Migaud. ... pas de réunion de la commission des finances, qui nous aurait peut-être conduits à retirer un certain nombre d'amendements. Mais pour que nous puissions les retirer, encore aurait-il fallu qu'ils fussent discutés en commission des finances !

Le Gouvernement a plusieurs armes : l'usure - mais cela implique que le texte soit inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire - ou l'article 49-3, qui permet une adoption du texte sans vote, qui est conçu pour faire face à ce genre de situation et dont l'usage n'aurait rien d'effrayant dans la mesure où le débat aurait tout de même eu lieu.

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Mais le 49-3, c'est la Constitution ! Vous ne l'avez jamais employé, vous ?

M. Yves Verwaerde. M. Mazeaud a raison !

M. Didier Migaud. C'est effectivement la Constitution, mais j'ai entendu M. Barrot s'exprimer sur le 49-3 lorsqu'il était député de l'opposition. J'ai entendu également des déclarations de M. Mazeaud, que ce soit comme député de l'opposition ou comme président de la commission des lois. J'ai lu la plate-forme de l'UPF...

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Vous avez de bonnes références !

M. Didier Migaud. ... qui comporte un certain nombre de propositions. Je constate que les députés sont unanimes à considérer que cette procédure de l'article 49-3 mériterait d'être revue,...

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Pas du tout ! Ne nous attribuez pas ce que nous n'avons jamais dit !

M. Didier Migaud. ... pour être atténuée. Je pense que cette disposition peut être utile. Toutefois, il est nécessaire d'en limiter l'usage. Et j'avais cru comprendre que c'était un sentiment partagé par la quasi-totalité des députés.

Malheureusement, malgré le fait que vous soyez 480 députés de la majorité dans cette assemblée, ...

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Les électeurs ne veulent plus de vous !

M. Didier Migaud. ... Vous allez être contraints de faire en sorte que le Parlement, une fois de plus, se couche devant la volonté du Gouvernement.

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Non mais ! Ça va pas ? Vraiment !...

M. Didier Migaud. Mais si, monsieur le président Mazeaud ! Ça va tout à fait !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Je ne crois pas !

M. Didier Migaud. En plus, vous savez bien que cela correspond à peu près à ce que vous prenez du recours à l'article 49-3.

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois.* Vous, vous vous êtes tellement couchés que vous ne vous en êtes pas relevés ! Les électeurs ne veulent plus de vous !

M. le président. Monsieur Mazeaud, un peu de calme, s'il vous plaît !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois*. On entend dire n'importe quoi, monsieur le président !

M. le président. Poursuivez votre propos, monsieur Migaud !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois*. Tout et n'importe quoi pendant deux heures ! Autant lire la Bible !

M. Didier Migaud. Je veux bien poursuivre, monsieur le président. Encore faudrait-il que je ne sois pas sans cesse interrompu dans mon propos.

Je comprends que cela gêne les membres de la majorité,...

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois*. Non !

M. Didier Migaud. ... car, s'agissant de l'article 49-3, ils ont tenu des propos...

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois*. Lesquels ?

M. Didier Migaud. ... qui se retournent aujourd'hui contre eux.

M. Yves Verwaerde. Pas du tout !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois*. Lesquels ?

M. Didier Migaud. Je vous ferai observer d'ailleurs que, si vous avez le souhait de changer la Constitution sur ce point, vous en avez la possibilité.

M. Yves Nicolin. Hors sujet !

M. Didier Migaud. Nous-mêmes, nous ne l'avons jamais eue, parce que notre majorité n'était pas aussi large que celle dont vous disposez aujourd'hui et que le Sénat a toujours fait obstruction à toute volonté de réforme de la Constitution, notamment sur ce point.

Vous, en revanche, vous disposez aujourd'hui d'une majorité qui vous permettrait de modifier sur ce point la Constitution. Nous verrons bien ce que vous ferez.

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission des lois*. Nous ne voulons pas ! Nous voulons garder le 49-3 !

M. Jean-Pierre Balligand. Pas folle, la guêpe. (*Sourires.*)

M. Didier Migaud. Monsieur le ministre, au Sénat, vous avez tenté d'expliquer que les privatisations constituaient une réponse aux difficultés de notre pays.

M. Charles Revet. Vous l'avez déjà dit !

M. Didier Migaud. Je reviens là à mon propos après ce qui pourrait être considéré comme une parenthèse, mais qui n'est pas une parenthèse, compte tenu du fait que la procédure à laquelle recourra peut-être le Gouvernement dans quelques heures nous empêchera de prolonger la discussion, et surtout l'examen, article après article, du projet de loi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Verwaerde. J'ai l'impression que vos collègues communistes vous ont passé leurs papiers ! Vous dites la même chose qu'eux !

M. Didier Migaud. L'objet de la question préalable est, monsieur le ministre, d'insister sur le fait que votre projet ne peut malheureusement pas répondre à la crise que nous subissons, et qu'il n'y a donc pas lieu d'en débattre aujourd'hui.

Je tiens d'ailleurs à faire savoir que j'ai reçu ce matin de la commission des finances, dont je suis membre, une convocation assez étonnante qui montre une fois de plus que nous marchons vraiment sur la tête en ce qui concerne l'organisation des travaux de notre assemblée.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est scandaleux !

M. Didier Migaud. La semaine prochaine, le mercredi 7 juillet, alors que la commission des finances n'a procédé à aucune audition préalable à l'examen du projet de loi de privatisation, nous allons auditionner M. Bernard Pache, président de Bull SA, sur la situation de cette entreprise, puis, le jeudi 8 juillet, M. Bernard Attali, président du groupe Air France, sur la situation de ce groupe.

M. André Gérin. C'est incroyable !

M. Alain Griotteray, *rapporteur*. Attali ? C'est inintéressant !

M. Didier Migaud. Tout cela présente un grand intérêt mais, monsieur Barrot, il aurait été plus judicieux d'organiser ces auditions avant que ne nous débattions des privatisations...

M. André Gérin. Absolument !

M. Didier Migaud. ... de Bull et d'Air France, qui auront des conséquences non seulement sur la situation de ces entreprises, mais également sur le patrimoine de l'Etat.

Non seulement votre projet n'apporte pas de réponse à la crise, monsieur le ministre, mais il risque aussi d'aggraver la situation et d'affaiblir la collectivité nationale au profit d'intérêts particuliers.

Je veux démontrer que vous cédez en fait au dogme en nous présentant ce nouveau projet de privatisation. C'est là une erreur, voire une absurdité, qui, si elle renforce le pouvoir de l'argent et de vos amis, affaiblira considérablement notre pays. Le débat nationalisations-privatisations n'est pas un débat archaïque, il est d'une grande actualité. Dans les circonstances économiques actuelles, un Etat peut-il se séparer d'outils qui lui permettent de peser sur le cours des événements ? Ma réponse, comme celle du groupe socialiste, est évidemment non. Il y a donc débat entre nous sur ce point.

M. Gérard Jeffray. C'est ce qui nous différencie ! Mais vous l'avez compris depuis le mois de mars !

M. Didier Migaud. Cela vaut la peine d'en discuter.

Au cours de mon intervention, j'essaierai de vous convaincre, monsieur le ministre, du bilan positif et heureux des nationalisations intervenues en 1982 et de l'erreur que vous vous apprêtez aujourd'hui à renouveler après le début de réalisation d'une première vague de privatisations en 1986.

Vous cédez en fait à une tentation inspirée par une vision dogmatique et systématique d'un libéralisme éculé, en ignorant les effets pervers qui naîtront à terme des choix que vous nous proposez.

M. Rémy Auchedé. Bonne formule !

M. Didier Migaud. La France, affirmez-vous, est restée trop longtemps à l'écart du mouvement général de désen-

gagement de l'Etat observé au niveau international. La modernité et la compétitivité sous-entendent, selon vous, l'appropriation privée du capital. Vous l'avez dit au Sénat et également - vous avez été le seul à bénéficier de ce privilège - lors de votre audition par la commission des finances.

M. Yves Verwaerde. Vous voyez qu'elle fait du bon travail !

M. Didier Migaud. Pour vous, l'appropriation privée du capital serait la seule garantie d'une meilleure efficacité économique. Vous rejoignez d'ailleurs en cela le secrétaire d'Etat britannique au commerce extérieur et à l'industrie, M. John Redwood, qui disait en décembre 1989 : « La privatisation est la clé de l'économie d'entreprise, et donc du succès nécessaire. »

M. Yves Verwaerde. C'est exactement le même papier qu'a lu hier le groupe communiste !

M. Didier Migaud. Le souci de la nuance ne vous caractérise pas et je pense qu'il est tout à fait nécessaire de relativiser cette affirmation.

Tout d'abord, l'entreprise privée n'est pas automatiquement synonyme d'efficacité et de rentabilité. Et je crois, monsieur le rapporteur, que vous avez manqué singulièrement d'imagination en me faisant ce reproche.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Je ne vous ai fait aucun reproche ! En tout cas pas celui-là !

M. Didier Migaud. Alors, c'est un autre de vos collègues. C'est un singulier manque d'imagination que de toujours vouloir recourir à la même recette, en transférant le patrimoine de l'Etat au privé.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Vous n'avez vraiment pas lu mon rapport ! C'est un aveu !

M. Didier Migaud. Tout d'abord, l'entreprise privée n'est pas automatiquement synonyme d'efficacité et de rentabilité.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Lieu commun !

M. Didier Migaud. Monsieur le ministre, le rapporteur lui-même souligne que vous énoncez un lieu commun lorsque vous affirmez que l'appropriation privée du capital est la garantie d'une meilleure efficacité économique...

M. Alain Griotteray, rapporteur. C'est évident !

M. Didier Migaud. ... et que la modernité et la compétitivité sous-entendent cette appropriation privée.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Vous n'avez pas de boules Quès, monsieur le ministre ?

M. Didier Migaud. Je vous laisse le soin de vous rapprocher de M. Griotteray pour prolonger ce débat.

Mais l'entreprise publique n'est pas davantage automatiquement synonyme de lourdeur et de déficit. J'ai d'ailleurs la faiblesse de penser que vous partagez sûrement, au fond de vous-même, ces observations. Vous seriez sinon encore plus marqué par le dogmatisme que nous ne pouvons l'imaginer.

Je reviendrai sur les nationalisations opérées en 1982. Elles ont en grande partie permis de sauver des grandes entreprises de la sous-capitalisation.

A l'époque, plusieurs critères ont guidé le choix des secteurs et des entreprises où l'Etat devait s'investir prioritairement.

Il fallait éviter la disparition d'un élément essentiel du patrimoine national, comme pour Pechiney ou Rhône-Poulenc.

Il fallait éviter la prise de contrôle par des capitaux étrangers de secteurs jugés nécessaires à l'indépendance nationale, alors qu'aucune solution privée française n'apparaissait crédible, pour Bull par exemple.

Il fallait faire face à des besoins de financement que le privé n'était pas en mesure de couvrir ou ne souhaitait pas couvrir, alors que l'Etat subventionnait déjà largement l'entreprise sans en avoir pour autant le contrôle, comme pour la sidérurgie. Je rappelle que l'Etat avait accordé 56 milliards de francs à ce secteur de 1966 à 1980.

Il fallait permettre des restructurations, des apports de fonds propres ou des investissements de recherche que les actionnaires privés n'avaient pas voulu ou pas su réaliser, comme dans la chimie, l'informatique ou les télécommunications.

Il fallait rationaliser certains complexes industriels où l'Etat était déjà le principal partenaire, pour mettre sur pied de véritables stratégies économiques répondant aux besoins vitaux du pays. Cela a été fait, par exemple, pour le développement de l'électronique de défense, par Thomson, avec l'aide de la délégation générale à l'armement, ou, dans le domaine des télécommunications, par la CGE, qui a réalisé l'opération ITT grâce à l'appui du CNET et de la délégation générale des télécommunications.

Le bilan des nationalisations a été positif. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Nicolin. C'est vous qui le dites !

M. Didier Migaud. D'ailleurs, s'il n'avait pas été positif, messieurs les députés de la majorité qui riez, vous n'auriez pas été en mesure de privatiser, comme vous l'avez fait entre 1986 et 1988,...

M. Rémy Auchedé. Il n'y aurait plus rien eu à vendre !

M. Didier Migaud. Si les entreprises n'avaient pas été saines,...

M. Gérard Jeffray. Le Crédit lyonnais !

M. Didier Migaud. ... vous n'auriez trouvé aucun acheteur sur le marché. Donc, ne riez pas lorsque nous disons que le bilan des nationalisations a été positif.

M. Patrick Devédjian. A quel prix !

M. Didier Migaud. Pour ce qui est du prix, je vous renvoie au rapport de la Cour des comptes, qui montre que les nationalisations puis les privatisations n'ont, en fait, rien coûté à l'Etat.

M. Yves Verwaerde. Oui, mais elles ont rapporté à certains !

M. Didier Migaud. Mais, avec les privatisations auxquelles vous avez procédé entre 1986 et 1988, l'Etat a vu son patrimoine et ses dividendes amputés.

M. Gérard Jeffray. Et si on parlait du Crédit lyonnais ?

M. Didier Migaud. Le bilan des nationalisations a donc été positif sur le plan industriel : celles-ci ont facilité, grâce à

l'unicité de l'actionnariat, la recombinaison cohérente des activités de la plupart des groupes. Elles ont notamment permis une mobilisation des énergies et des moyens sur quelques grandes priorités nationales comme l'électronique ou l'informatique.

Leur bilan a également été positif sur le plan bancaire.

M. Yves Nicolin. Et le Crédit lyonnais ?

M. Didier Migaud. L'achèvement de la nationalisation du crédit a permis, outre le sauvetage de plusieurs banques, la réforme et la revalorisation de l'outil.

Sur le plan social, la loi de démocratisation du secteur public a permis de réaliser une avancée significative vers une participation plus grande des salariés à la marche de l'entreprise.

En 1986, les partisans des privatisations argumentaient sur une « rerentabilisation » des entreprises publiques, présentées comme déficitaires et endormies sous le joug étatique, et qui redeviendraient bénéficiaires et performantes une fois libéralisées ; la réalité est bien plus complexe, et j'aurai l'occasion d'y revenir.

Hormis quelques cas, les entreprises nationalisées en 1982 étaient dans une situation précaire, voire critique pour certaines d'entre elles. De nombreuses restructurations nécessaires avaient été différées...

M. Yves Nicolin. Comme à la Berd !

M. Didier Migaud. ... mais les profits avaient été empêchés et nous avons d'ailleurs pu observer que, pour les cinq groupes industriels nationalisés en 1982, les dividendes distribués pendant les cinq années précédentes étaient plus de trois fois supérieurs aux sommes réellement investies.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Voilà ce que fait le privé !

M. Henri Emmanuelli. Dans la sidérurgie, l'endettement était supérieur au chiffre d'affaires !

M. Didier Migaud. Ce phénomène est la conséquence de l'appartenance au secteur privé.

Dans beaucoup de ces entreprises, l'avenir n'avait pas été préparé. C'était vrai à Puk, Rhône-Poulenc et Saint-Gobain, où les investissements dans les secteurs nouveaux avaient été repoussés. Bull, Thomson, Rhône-Poulenc, Pechiney ont été sauvés en 1982 de la faillite, et vous le savez ! D'ailleurs l'ancien PDG de Rhône-Poulenc, M. Jean Gandois, a reconnu que la nationalisation avait sauvé Pechiney.

M. Yves Verwaerde. Mais Attali nous a coûté cher !

M. Henri Emmanuelli. C'est malin !

M. le président. Monsieur Emmanuelli, ne prenez pas à partie certains de vos collègues : vous interrompez l'orateur !

Poursuivez, monsieur Migaud.

M. Henri Emmanuelli. Ce sont eux qui interrompent, monsieur le président !

M. Didier Migaud. Effectivement, nos collègues de la majorité n'aiment pas que nous rappelions que les nationalisations ont été positives et qu'elles ont permis de sauver de la faillite un certain nombre d'entreprises.

M. Yves Nicolin. Pour enrichir quelques-uns au passage !

M. Yves Verwaerde. Les petits copains !

M. Didier Migaud. Nous ne sommes pas les seuls à le dire : des grands patrons, que vous respectez, je crois, ont l'intelligence et l'honnêteté de le reconnaître.

Dans le secteur informatique, Bull n'avait reçu aucun fonds propre pendant la période 1976-1981, ce qui ne l'avait toutefois pas empêché - à l'instar des groupes industriels dont j'ai déjà parlé - de distribuer dans le même temps 370 millions de francs de dividendes. Une recapitalisation de l'ensemble des groupes industriels a pu être conduite, et certains redressements spectaculaires ont pu être opérés.

Vous cédez aujourd'hui au dogme, comme vous l'avez fait entre 1986 et 1988 (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Messieurs de la majorité, si vous nous permettez d'avoir un débat sur les différents articles du projet de loi...

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. Cela dépend de vous !

M. Didier Migaud. ... et sur la situation de toutes les entreprises dont vous proposez la privatisation...

M. Yves Verwaerde. Impossible : vous faites de l'obstruction !

M. Didier Migaud. ... nous connaissons peut-être le bilan des nationalisations, ainsi que celui des privatisations auxquelles vous avez procédé entre 1986 et 1988.

Je crains malheureusement que nous ne puissions avoir ce débat.

M. Yves Nicolin. A cause de vous !

M. Didier Migaud. Votre politique de privatisation, en 1986, a répondu davantage à une approche idéologique et à des intérêts politiques qu'à la volonté affichée de renforcer le potentiel économique national. Elle n'a pas eu d'autre justification que de disposer de moyens supplémentaires et de permettre aux anciens et aux nouveaux amis du pouvoir de l'époque de réaliser de confortables plus-values, tout en devenant propriétaires des principales entreprises françaises à moindres frais.

Vos motivations sont toujours les mêmes et les critiques que nous avons formulées en 1986-1987 restent d'actualité. Celles que nous émettons aujourd'hui sont d'autant plus fortes que nous avons vécu cette première vague.

Vous nous rétorquez souvent, en particulier vous, monsieur le ministre, lorsque vous êtes à cours d'arguments : « Le suffrage universel a tranché, ce débat n'a pas lieu d'être ! » Cela illustre bien votre conception du rôle du Parlement. Le suffrage universel a tranché, pourquoi diable réunir le Parlement pour discuter de tout cela ?

M. le ministre de l'économie. C'est une caricature, monsieur le député ! C'est totalement grotesque !

M. Alain Griotteray, rapporteur. C'est M. Migaud qui est une caricature !

M. Didier Migaud. Nous verrons si c'est une caricature à l'issue des travaux du conseil des ministres de ce matin.

Les privatisations font partie de la plate-forme de l'UPF, qui a été ratifiée par les Français, dites-vous.

M. le ministre de l'économie. Eh oui ! Ils se sont prononcés très clairement !

M. Yves Verwaerde. Nous respectons nos engagements !

M. Didier Migaud. Tâchez de les respecter sur tous les points !

Les privatisations que vous nous proposez aujourd'hui doivent normalement en précéder d'autres, si j'ai bien lu votre plate-forme. Vous voulez vous attaquer aux entreprises à caractère monopolistique, en particulier à celles du secteur des transports, de l'énergie et des télécommunications. Donc, si j'ai bien compris, nous n'avons pas tout vu !

Vous devez, monsieur le ministre, avoir la raison, ou la sagesse, de reconnaître que moins d'un Français sur trois a en fait adopté formellement votre plate-forme. De plus, je crains qu'une bonne partie de ceux qui vous ont exprimé leur confiance ne soit pas très convaincue de l'intérêt des privatisations,...

M. Julien Dray. Très bon ! *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Didier Migaud. ... ou tout au moins de certaines d'entre elles.

Je crois le deviner, je l'ai dit tout à l'heure, lorsque je prends connaissance des propos tenus par certains élus de votre majorité. J'ai cité quelques députés de la Haute-Garonne ; je pourrais en citer d'autres qui s'interrogent sur l'opportunité de telle ou telle privatisation.

M. Rémy Auchedé. Ils ne sont pas là !

M. Didier Migaud. D'une certaine façon, je les comprends monsieur Auchedé, car si l'on recourt à l'article 49-3, que voulez-vous qu'ils fassent ? Le Gouvernement les brime, eux aussi, dans leur expression.

La difficulté de la situation rend d'autant plus indispensable le débat.

Ce projet n'a, selon nous, pas d'autre raison d'être que la préoccupation idéologique et le souci de confier à quelques privilégiés la conduite de grandes entreprises.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Quel culot ! Après ce que vous avez fait ! Vous ne manquez pas d'air !

M. Yves Nicolin. Et tous vos amis ?

M. Didier Migaud. Mes propos ont malheureusement reçu une première confirmation entre 1986 et 1988.

Non seulement ce texte ne répond pas aux difficultés d'aujourd'hui, mais il comporte des risques graves ; c'est la raison pour laquelle nous sommes déterminés à nous opposer jusqu'au bout à ce projet de loi de privatisation.

M. Julien Dray. Exactement !

M. Didier Migaud. Ce projet de loi a pour objet de vous autoriser à privatiser la quasi-totalité des entreprises publiques du secteur concurrentiel.

Aux entreprises déjà privatisables en 1986 - AGF, GAN, UAP, Bull, Thomson, Banque Hervet, Crédit lyonnais, BNP, Pechiney, Rhône-Poulenc, Elf Aquitaine, Société marseillaise de crédit - vous en ajoutez neuf autres : Aérospatiale, Air France, Caisse centrale de réassurance, CNP Assurances,...

M. Yves Verwaerde. Très bien !

M. Didier Migaud. ... Compagnie générale maritime,...

M. Yves Nicolin. Nous connaissons la liste !

M. Didier Migaud. ... Renault, SEITA, SNECMA, Usinor-Sacilor.

Toutes ces privatisations...

M. Yves Nicolin. Elles se feront !

M. Didier Migaud. ... doivent s'effectuer dans le cadre de la loi de 1986 modifiée sur certains points, mais ces modifications insuffisantes n'apaisent en rien nos inquiétudes et ne diminuent pas notre opposition.

Je dirai d'abord quelques mots sur le périmètre de ces privatisations.

Comment faire le partage entre les entreprises qui doivent rester sous le contrôle de la puissance publique et celles qui ont vocation à rejoindre le secteur privé ? Pour éviter ce qui serait, selon vous, une polémique politicienne, vous avez décidé de retenir la liste des entreprises publiques du secteur concurrentiel, arrêtée par le précédent gouvernement et annexée au projet de création d'une caisse de garantie des retraites.

Trouvaille de génie, argument imparable, selon vous, monsieur le ministre ! Mais cet argument, vous en conviendrez au fond de vous-même, est peu convenable. En effet, l'objectif de la création du fonds de contribution au financement des retraites du régime général de la sécurité sociale n'a strictement rien à voir avec votre projet, bien loin de là. Son esprit est complètement différent,...

M. Yves Nicolin. Heureusement !

M. Didier Migaud. ... puisqu'il affirme la nécessité de conserver dans le patrimoine de la collectivité les entreprises citées dans la liste que vous reprenez. Le texte prévoit le versement au fonds créé des dividendes revenant à l'Etat au titre des participations qu'il détient directement ou par l'intermédiaire de l'établissement de recherche et d'activité pétrolière, et l'affectation des produits de cession réalisés.

Les termes « privatisation partielle » sont particulièrement impropres, l'Etat conservant le contrôle. Votre argumentation contient à cet égard nombre de caricatures !

La définition du périmètre des entreprises publiques du secteur concurrentiel peut être différente selon les objectifs poursuivis.

Monsieur le ministre, vous avez un esprit suffisamment subtil...

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. C'est vrai !

M. Didier Migaud. ... pour ne pas penser au fond de vous-même qu'affirmer que le problème de l'objectif n'est pas posé est peu honnête intellectuellement. Ce n'est pas votre genre. Evitez au moins de recourir à ce genre d'affirmation !

La liste des entreprises privatisables est dangereuse et incompréhensible compte tenu de l'objectif qui est le vôtre : transférer au privé la responsabilité de ces entreprises.

J'aurai l'occasion de revenir sur la privatisation des groupes bancaires et des compagnies d'assurance. Mais je veux, à ce stade de mon exposé, m'étonner de cette liste et dénoncer les dangers qu'il y a à soustraire du contrôle et de l'intervention de l'Etat un certain nombre d'entreprises.

Trois sociétés nationales à capitaux publics, dont l'activité s'exerce dans le secteur de l'armement, sont concernées : Aérospatiale, dont l'activité se répartit quasi équitablement

entre les secteurs civils et militaires ; Thomson SA, avec ses deux filiales Thomson-CSF, qui a une activité à 80 p. 100 militaire, dans les domaines de l'électronique de défense, et la SNECMA, dont l'activité est à 30 p. 100 militaire, dans le secteur des moteurs d'avions de combat.

L'Aérospatiale intéresse beaucoup notre collègue Jean-Louis Idiart comme député de la Haute-Garonne, mais celui-ci n'apparaît, dans sa position de défense de l'établissement, assez isolé.

L'éditorial du 27 mai du rédacteur en chef de *La Dépêche du Midi* pose très bien le problème, et je ne résiste pas au désir de vous en citer quelques extraits : « C'est parce qu'elle est née d'une ambition politique qu'Aérospatiale est devenue un fleuron industriel. Résolument tournée vers le long terme et des stratégies de grande ampleur, elle a pu encaisser sans défaillir les terribles à-coups de production et les syncope des marchés de l'aviation... En France, compte tenu de l'ampleur des investissements en jeu, seule une entreprise solidement épaulée financièrement par l'État, pouvait maintenir le cap tout au long de cette décennie maudite qui voyait Concorde piquer du nez tandis qu'Airbus n'était qu'une esquisse sur une planche à dessin. Confronté aux mêmes réalités, un groupe privé, prisonnier des impératifs de rentabilité à court terme, aurait dû renoncer à ses ambitions et tailler dans le vif au risque d'abandonner l'avenir à ses concurrents internationaux plus pressants. La stratégie sociale et économique d'Aérospatiale-Toulouse, par la conjoncture délicate qu'elle traverse, est à ce titre exemplaire. Quand Boeing licencie 30 000 salariés, elle choisit de maintenir ses effectifs et de préserver l'intégralité de son outil de travail dans l'attente de jours meilleurs. »

J'ai souhaité vous lire quelques extraits de cet éditorial, car il fait état d'un raisonnement que vous êtes un certain nombre dans cet hémicycle à partager.

M. Baudis et le conseil municipal de Toulouse ont voté une résolution contre la privatisation totale d'Aérospatiale. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Quelle sera son attitude dans cet hémicycle ?

M. Julien Dray. Migaud est excellent !

M. Didier Migaud. Le discrédit que l'on jette de temps en temps sur les élus tient au fait que beaucoup trop d'entre eux tiennent des discours à géographie variable.

M. Yves Nicolin. Et vous ?

M. Michel Meylan. Vous pouvez parler !

M. Jean-Pierre Thomas. C'est l'arroseur arrosé !

M. Didier Migaud. M. Baudis s'exprime à Toulouse comme les autres députés de la majorité de la Haute-Garonne. Cela dit, il n'a pas le courage de venir s'affronter ici au Gouvernement pour faire valoir que la privatisation d'Aérospatiale est un mauvais coup pour Toulouse, pour sa région et pour le pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Très juste !

M. Augustin Bonrepaux. C'est un désastre pour la région Midi-Pyrénées !

M. Jean Diebold. menteur ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud. Qui ment ? M. Baudis ? Il appréciera !

M. Jean Diebold. Le menteur, c'est vous !

M. Didier Migaud. En quoi aurais-je menti ?

M. Jean Diebold. En ce qui me concerne, je suis présent !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Didier Migaud. Ce qui n'est pas le cas de M. Baudis ! Vous n'avez pas le droit de dire que j'ai menti ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. M. Diebold a tenu des propos scandaleux !

M. Augustin Bonrepaux. Rappel au règlement !

M. Didier Migaud. M. le président, je vous demande de rappeler à l'ordre les parlementaires qui nous agressent d'une manière absolument inadmissible !

M. le président. Mes chers collègues...

M. Michel Meylan. C'est plutôt l'orateur qui agresse ses collègues !

M. le président. Je vous demanderais, monsieur Diebold, de bien vouloir vous abstenir d'interrompre l'orateur par de telles remarques...

M. Jean Diebold. On ne peut pas laisser dire n'importe quoi !

M. Didier Migaud. Je ne dis pas n'importe quoi en rappelant qu'une délibération du conseil municipal de Toulouse avait été votée à l'unanimité.

M. Jean Diebold. C'est moi qui l'ai présentée !

M. Didier Migaud. C'est tout à votre honneur, comme ce sera tout à votre honneur de voter contre le projet !

M. Augustin Bonrepaux. Puis-je vous interrompre, monsieur Migaud !

M. Didier Migaud. M. Bonrepaux souhaite m'interrompre, monsieur le président. Je lui laisse bien volontiers la parole, avec votre permission.

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, il est inadmissible qu'un orateur se fasse insulter à la tribune !

Il peut être vérifié en consultant les feuilles de présence de la commission des finances que M. Baudis, qui en est membre, n'a jamais participé à la discussion sur les privatisations. Ce qu'a dit M. Migaud est donc parfaitement exact et il n'est pas normal qu'il se fasse traiter de menteur.

Monsieur le président, je demande une suspension de séance de cinq minutes pour que le groupe socialiste puisse se concerter et fixer l'attitude à tenir devant...

M. Yves Verwaerde. Un fait aussi gravissime !

M. Augustin Bonrepaux. ... cet affront.

M. le président. Monsieur Bonrepaux, je vous ai donné la parole pour interrompre M. Migaud...

M. Didier Migaud. J'accepte tout à fait d'être interrompu, monsieur le président. Il s'agit d'un événement suffisam-

ment grave : nous n'avons pas le droit, dans cet hémicycle, de tenir n'importe quel propos !

M. Alain Griotteray, rapporteur. C'est pourtant ce que vous faites sans cesse !

M. le président. Monsieur Migaud, considérez que votre collègue a été appelé à l'ordre.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur Bonrepaux, qu'il n'est pas d'usage que l'on interrompe la défense d'une motion de procédure par un rappel au règlement. Dans ces conditions, une suspension de séance pourra vous être accordée, si vous en êtes toujours d'accord, après l'intervention de M. Migaud.

M. Augustin Bonrepaux. Très bien !

M. le président. Pour le moment, M. Migaud a encore devant lui une heure pour achever son propos.

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes un bon président !

M. Augustin Bonrepaux. M. Diebold doit des excuses à l'orateur !

M. le président. Monsieur Bonrepaux, M. Migaud pourra, s'il le souhaite, demander la parole pour un fait personnel, puisqu'il a été pris à partie. Mais je la lui donnerai dans ce cas en fin de séance...

M. Claude Bartolone. Il a été traité de menteur !

M. le président. Monsieur Bartolone, vous n'avez pas la parole !

Poursuivez, monsieur Migaud.

M. Didier Migaud. M. Baudis n'avait-il donc pas lu, ou pas compris, le contenu de la plate-forme UDF-RPR ? Je constate que M. Balladur lui-même, samedi à Toulouse, a dû considérer que le projet qu'il vous demande de défendre, monsieur le ministre, avait dû être quelque peu bâclé par vos services ou par vous-même : en effet, n'a-t-il pas éprouvé le besoin d'expliquer que, pour ce qui concerne l'Aérospatiale, il n'y avait somme toute pas urgence ?

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Avez-vous lu le projet de loi ?

M. Alain Griotteray, rapporteur. Il n'a lu ni le rapport ni le projet !

M. Didier Migaud. S'il n'y a pas urgence, quel intérêt y-a-t-il à inscrire l'Aérospatiale dans la liste des privatisables ?

M. le ministre de l'économie. Le projet ne fixe pas de date limite !

M. Didier Migaud. Nous reviendrons sur ce point car c'est un des problèmes que pose le texte !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Vous ne l'avez pas lu !

M. Didier Migaud. Cette privatisation ne devrait pas intervenir dans les deux ans et, de plus, le Premier ministre n'exclut plus que l'Etat demeure actionnaire, à certain niveau, d'une entreprise telle que l'Aérospatiale.

M. le ministre de l'économie. Qui l'a exclu ?

M. Xavier de Roux. C'est conforme au projet de loi que vous n'avez pas lu !

M. Didier Migaud. Il serait très intéressant que nous puissions en débattre, lors de la discussion générale comme lors de la discussion des articles.

M. Yves Nicolin. Abordons-la !

M. Didier Migaud. Nous souhaitons l'aborder !

M. Yves Verwaerde. Avec votre obstruction, c'est impossible !

M. Didier Migaud. L'industrie aéronautique a besoin d'investissements lourds, de recherche-développement, d'investissements à long terme, quelquefois risqués. Seul l'Etat peut s'engager.

Jacques Chirac lui-même ne déclarait-il pas, à Toulouse lui aussi - je n'y peux rien - le 23 janvier 1993 : « Il faut, pour Aérospatiale, une dotation en capital de l'Etat. »

Nous ne pouvons comprendre. Beaucoup ne comprennent ni la logique économique ni la logique industrielle qui motivent l'abandon par l'Etat d'Aérospatiale.

Les capitaux privés attendront-ils longtemps pour s'investir de nouveau ? Sauront-ils préserver les effectifs de la société en attendant une embellie, en attendant la fin de la crise qui touche tous les constructeurs d'avions ?

Il est vrai que l'industrie de l'armement en général est entrée dans une période de crise. Cette crise s'est traduite par plusieurs phénomènes : endettement accru, pertes d'exploitation, multiplication des licenciements.

M. Yves Verwaerde. Cela est dû à la gestion socialiste !

M. Didier Migaud. Aujourd'hui, les trois sociétés privatisables ont un plan social en cours et il est prévu que notre industrie d'armement perdra 100 000 emplois dans les cinq prochaines années, le nombre des emplois directs passant de 250 000 à 150 000.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est la paix, cela !

M. Didier Migaud. Je suis d'accord, comme je suis pleinement favorable à la réduction d'un certain nombre de dépenses militaires et de crédits militaires. Mais il demeure que la crise s'est également traduite par des mouvements de restructuration - regroupement au niveau national comme au niveau européen.

Aujourd'hui, les trois sociétés privatisables ont passé des alliances stratégiques avec des partenaires européens et tout le monde est conscient qu'en l'an 2000 il n'y aura peut-être qu'un seul grand groupe européen dans le domaine de l'électronique de défense et un seul grand groupe européen dans celui de l'aéronautique militaire. Cette évolution est peut-être indispensable si ce secteur veut survivre.

Comme l'a d'ailleurs reconnu le directeur général adjoint d'Aérospatiale lors d'un colloque récent sur l'avenir de l'industrie de l'armement : « Aujourd'hui, l'indépendance n'est pas toujours nationale, mais européenne. »

Le but n'est donc pas, selon nous - vous voyez que nous n'avons pas de vision dogmatique - d'interdire l'entrée de capitaux étrangers dans notre industrie, mais de sélectionner leur origine.

M. Yves Verwaerde. Uniquement ceux des copains !

M. Didier Migaud. Il est nécessaire que l'Etat fixe une politique industrielle de regroupements afin que ceux-ci soient conformes à nos intérêts stratégiques.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. La dialectique est difficile !

M. Didier Migaud. Cette politique devrait d'ailleurs être déterminée davantage au niveau européen. Ainsi, il ne serait pas équitable aujourd'hui de voir des capitaux américains entrer dans notre industrie d'armement, alors que le marché américain est fermé et le marché européen ouvert.

L'autre risque d'une ouverture incontrôlée aux investisseurs étrangers réside dans la fuite non désirable de technologies stratégiques contrevenant aux régimes de non-prolifération.

D'ores et déjà, notons une bizarrerie. Le Conseil d'Etat aurait déconseillé la privatisation de la SNPE au nom de la sauvegarde de l'indépendance nationale. Or que constate-t-on ? Si la SNPE fabrique des poudres et des explosifs qui servent aussi bien dans les missiles stratégiques que dans les têtes nucléaires, ses activités n'entrent que pour moitié dans le secteur militaire. Pourquoi, alors, vouloir privatiser Aérospatiale, qui présente rigoureusement les mêmes caractéristiques ?

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à exprimer des inquiétudes. D'autres orateurs de la majorité s'inquiètent de l'introduction d'investissements étrangers.

M. François d'Aubert, député UDF de la Mayenne, met en garde contre l'argent qui viendra des Etats-Unis, du Japon, des pays arabes : « Je ne souhaiterais pas, dit-il, qu'il y ait de gros investissements arabes dans le Crédit lyonnais, par exemple, dans la BNP ou l'UAP. » Il se déclare « embêté » - peut-être cela ne suffirait-il pas pour qu'il vote la motion de censure sur ce projet de loi - du fait qu'il n'y ait pas de réciprocité en matière de participations étrangères. Il a d'ailleurs précisé sa pensée en déclarant que « si des intérêts français veulent investir dans une entreprise allemande, ils ont un mal de chien à le faire, alors qu'en France on va pouvoir entrer un petit peu comme dans du fromage dans les entreprises publiques ».

Vous voyez que nous ne sommes pas les seuls à être inquiets et il est important que la représentation nationale puisse discuter du sujet.

D'ailleurs, les industriels eux-mêmes ont un discours intéressant. Quand on leur demande ce que vont leur apporter les privatisations, ils répondent, monsieur le ministre : « rien ou presque ». Vous ne les avez donc pas encore suffisamment convaincus.

Les structures actuelles, notamment à l'Aérospatiale, permettent les nécessaires regroupements européens. Elles ne constituent en aucun cas une gêne à ce mouvement. En revanche, elles risquent de désabiliser notre industrie.

Les industriels plaident pour un actionariat stable car ce secteur est sujet à de brutales variations d'activités dans un climat de crise durable.

Ce qu'il faut éviter, c'est ce que l'on a vu aux Etats-Unis, avec la vente par General Dynamic de ses secteurs avions tactiques et missiles, car cette société estimait qu'ils n'étaient pas rentables. Le Pentagone s'en est ému, craignant la perte de la maîtrise de technologies stratégiques.

Aujourd'hui, seul l'Etat permet d'avoir un actionariat stable et les industriels eux-mêmes plaident pour un interventionnisme accru, qui se résume en trois points : disposer d'une loi de programmation militaire ; voir la politique de sécurité commune se mettre en place au niveau européen et l'Europe jouer son rôle dans la restructuration de l'industrie d'armement ; voir l'Etat et, plus largement, l'Europe mettre en place une véritable politique industrielle pour l'industrie d'armement.

En un mot, ce que demandent les industriels, monsieur le ministre, ce n'est pas le laissez-faire : c'est un rôle accru de l'Etat, ce qui est normal pour une industrie dont il est seul client.

M. Alain Griotteray, rapporteur. On commence à s'ennuyer !

M. Didier Migaud. Le raisonnement tenu à propos de l'Aérospatiale peut l'être également s'agissant d'Air France, de Rhône-Poulenc, de Pechiney, d'Usinor-Sacilor et d'autres entreprises dont vous proposez la privatisation.

A propos de la SEITA...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Ah !

M. Didier Migaud. ... nos inquiétudes sont réelles.

Outre le fait qu'il s'agit d'une entreprise qui détient un monopole, on doit s'interroger sur l'opportunité d'introduire encore plus de libéralisme au travers d'une privatisation aux industriels du tabac en France et d'admettre que le marché du tabac fait partie d'un secteur concurrentiel comme un autre.

J'ai lu, monsieur le ministre, que vous approuviez le sénateur Ernest Cartigny, selon lequel l'effet néfaste du tabac pour la santé publique étant désormais prouvé, l'occasion était bonne de mettre l'action de l'Etat en conformité avec les exigences de la morale.

M. Jean-Pierre Thomas. C'est du commérage !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Il faut supprimer la SEITA, alors ?

M. Didier Migaud. Vous-même, monsieur le ministre, avez surenchéri en déclarant qu'effectivement l'Etat allait rompre avec cette situation très désagréable, qui consiste à décrier publiquement les produits fabriqués par une entreprise qu'il possède.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est Sapin qui a fait cela !

M. Didier Migaud. C'est là une position à la Ponce Pilate ou de parfait faux cul ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Nicolin. Restez correct !

M. Didier Migaud. Je juge une attitude, pas un homme.

Si on considère que le tabac n'est pas un produit anodin, il faut, au contraire, rénover, renforcer le caractère public de la SEITA,...

M. Jean-Pierre Thomas. Ah bon ?...

M. Didier Migaud. ... qui ne peut pas être une société comme une autre.

Le risque de course au profit conduit à éprouver les craintes les plus vives sur le délai qu'il faudra aux recherches pour rendre le tabac le moins toxique possible. Le devoir de l'Etat est de rester présent dans le capital d'une entreprise de cette nature, de renforcer sa présence pour donner toutes ses chances à son action en faveur d'une réglementation de la consommation du tabac.

Les privatisations que vous proposez se passeront à peu près dans les mêmes conditions qu'en 1986. D'autres pays se sont également lancés dans des programmes de privatisa-

tions, vous n'arrêtez pas de le dire. Un orateur, M. Bonrepaux, je crois, a eu hier l'occasion de préciser que, aux termes d'une étude réalisée par deux économistes du FMI, ces privatisations qui se multiplient dans le monde ne sont pas la panacée, et leurs résultats ont été, somme toute, décevants dans beaucoup de pays.

Ainsi, lorsque Mme Thatcher était au pouvoir, en Grande-Bretagne, elle a privatisé une vingtaine d'entreprises en sept ans. Mais, et cela rejoint la discussion que nous avons failli avoir tout à l'heure, monsieur le ministre, sur le fait que votre projet de loi ne prévoit pas de durée, pour chacune des entreprises dont elle a proposé la privatisation, elle a fait adopter une loi spéciale.

En France, la méthode choisie est tout autre. C'est une loi-cadre. On en voit pour vous les avantages : éviter la discussion sur l'intérêt de la privatisation ou de la conservation au sein du patrimoine public de chacune des entreprises. C'est bien la voie que vous avez choisie, et, après, tout est en fait de la responsabilité du ministre de l'économie. Au niveau du Parlement, on se contente d'approuver une liste de sociétés privatisables et, après, carte blanche est donnée au ministre de l'économie.

De 1986 à 1988, les « actionnaires stables » ou les « noyaux durs », c'était M. Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances. La désignation des nouveaux PDG, c'était encore M. Balladur. Le prix de l'action vendue au public et aux investisseurs privilégiés, M. Balladur, toujours. Et aussi le nom des heureux élus, sociétés vendues et repreneurs, le rythme, les dates. Louis XVI disait : « L'Etat c'est moi » ; M. Balladur, en la circonstance, aurait pu répéter cette phrase.

M. Jean-Pierre Thomas. Et « Dieu », que dit-il ?

M. Didier Migaud. Nous avons assisté à des « balladurisations » entre 1986 et 1988 ; vous nous proposez de procéder à des « alphanérisations » car ce projet de loi vous donne, comme en 1986, beaucoup de pouvoirs. En fait, la commission de la privatisation n'en a eu aucun. Et M. Griotteray, déjà rapporteur à l'époque...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Oui, oui !

M. Didier Migaud. ... avait observé que certains regretteraient la dépendance, apparente ou réelle, de la commission de la privatisation vis-à-vis du Trésor.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Oui, vis-à-vis du Trésor !

M. Didier Migaud. Des incompatibilités n'ont d'ailleurs pas été respectées, comme a pu le démontrer le rapport Douyère en 1988. Par exemple, un de ses membres n'a pas jugé nécessaire d'abandonner ses mandats d'administrateur dans le groupe Saint-Gobain, lequel a été privatisé, et s'est porté candidat avec succès au noyau stable de Suez.

Un grand rôle a été joué par le cabinet du ministre d'Etat et la direction du Trésor dans l'élaboration des critères qui ont permis l'adoption de prix bas. La commission que vous prévoyez reste constituée de façon discrétionnaire. Cette même commission est chargée, comme en 1986, de l'évaluation des actions à céder.

Il est intéressant de revenir sur la procédure et les pratiques suivies entre 1986 et 1988.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Il y a eu une commission d'enquête à ce sujet qui a auditionné pendant des mois !

M. Didier Migaud. Beaucoup ont pu s'étonner de la sous-estimation constante du prix des actions offertes au public

comme aux actionnaires des futurs noyaux dans les entreprises dénationalisées.

La comparaison entre les prix de cession retenus par le ministre et l'évolution ultérieure des cours de Bourse montrent que les prix fixés l'ont été très prudemment, trop prudemment.

M. Yves Nicolin. Parlons des délits d'initiés !

M. François Loos. Et de Triangle !

M. Didier Migaud. Après trois mois de cotation, la prime de marché dépasse 10 p. 100 dans trois cas, BTP, TF1, CGE, 25 p. 100 dans cinq cas, Paribas, Matra, CLF, BIMP, Saint-Gobain et atteint 36 p. 100 pour Sogénal !

La sous-évaluation de la Caisse nationale du Crédit agricole et celle de Framatome sont réelles. Le manque à gagner pour l'Etat à pu être estimé, selon les hypothèses que l'on pouvait retenir, à une somme variant de 8,3 milliards de francs à 19,6 milliards de francs. Excusez du peu !

La deuxième vague tiendra compte des réactions suscitées par la première et les actions seront mises sur le marché à des prix plus proches de leur valeur réelle. Elles continueront à représenter un coût pour l'Etat, d'autant que ce dernier acceptera de nouveau le paiement échelonné.

A la fin de l'année 1987, la Commission des opérations de Bourse évaluait le coût de ces « balladurisations » à un peu plus de 6 milliards de francs, compte tenu des frais annexes. Qui : « balladurisations », parce que les privatisations opérées entre 1986 et 1988 non seulement n'ont pas aidé à la modernisation de l'économie, mais étaient dépourvues de critères bien objectifs et étaient inspirées par un esprit assez partisan.

Selon le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, les privatisations « se devaient d'être exemplaires tant du point de vue du respect des intérêts patrimoniaux de l'Etat » - on a vu ce qu'il en a été : 8 milliards à 16 milliards pour l'Etat - « de l'encouragement de l'actionnariat populaire » - j'y reviendrai - « et salarier que de la préservation de l'indépendance nationale ».

« Le respect de ces impératifs explique » poursuivait le ministre « la complexité du montage des opérations, la solution consistant à choisir les principaux actionnaires de l'entreprise en fonction de critères purement financiers est apparue inacceptable. La loi fixe en revanche des conditions de publicité et de transparence qui permettent au ministre compétent de procéder à des choix en toute clarté, en fonction des seuls intérêts de l'entreprise. »

Les privatisations devaient se dérouler dans la transparence...

M. Jean-Pierre Thomas. Vous êtes bien mal placé pour parler de transparence !

M. Didier Migaud. ... et selon les procédures - vous l'avez rappelé, monsieur le ministre - définies par les lois de 1986.

Mais la Cour des comptes a observé dans son rapport de 1990 que les procédures prévues par la loi du 6 août et le décret du 24 octobre 1986 n'ont pas pu être toujours strictement respectées. Ainsi elles ont été perdues de vue dans le cas de la Société française de participation industrielle - la SFPI.

Monsieur le ministre, nous aimerions savoir si, dans les propositions de modification des procédures que vous nous annoncez, vous tenez compte des observations alors formulées par la Cour des comptes. Par simple convention, l'Etat a

désigné les acquéreurs de certains des titres détenus par la SFPI, notamment ceux de Saint-Gobain et de la CGE.

Par ailleurs, et sauf dans le cas de la Sogenal, les participations minoritaires de l'Etat dans des sociétés filiales énumérées parmi les soixante-cinq à privatiser ont été cédées par négociation directe avec la société mère, parfois longtemps après la privatisation de cette dernière. Ce fut le cas de la vente des titres du Crédit du Nord au groupe Paribas.

De même, au titre de la régularisation des cours, la vente d'actions conservées en réserve par l'Etat a été confiée, après privatisation et pendant six mois, aux chefs de file des syndicats bancaires chargés des opérations de privatisation. Les entreprises bancaires qui avaient été chargées de leur propre privatisation ont donc procédé à la vente de leurs titres. Le principe de telles ventes, soustraites à la procédure prévue par la loi, a été exposé à la commission de la privatisation qui, et là vous avez raison, monsieur Griotteray, n'y a pas fait obstacle.

M. Alain Griotteray, rapporteur. J'ai toujours raison !

M. Didier Migaud. S'agissant de l'appréciation de la valeur de l'entreprise, la loi n'obligeait pas la commission à distinguer la valeur des entreprises avant et après des opérations de restructuration de bilan pouvant accompagner leur privatisation. Informée des augmentations de capital, ou échanges de titres participatifs envisagés, la commission n'a inséré dans ses avis que de brèves approbations de principe sans préciser leur effet sur la valeur des entreprises et sur leurs perspectives d'avenir.

La Cour des comptes note que, dans l'opération très spécifique que constitue la cession hors marché du Crédit agricole, la commission de la privatisation a fixé un prix minimum de 7 milliards de francs, finalement retenu par le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'agriculture. L'un de mes collègues avait parlé de la sous-évaluation du Crédit du Nord. Pour ce qui concerne la Caisse nationale du Crédit agricole, le prix fixé par la commission, le prix accepté par le ministre de l'agriculture et le ministre des finances a été inférieur de pratiquement 3 milliards de francs aux estimations tant de la banque, que de la direction du Trésor.

Le choix fait par la commission de la privatisation de ne pas intégrer, fût-ce partiellement, des provisions dans l'actif net a eu pour conséquence de minorer la valeur de cession du Crédit agricole. Le choix de la commission de la privatisation est d'autant plus curieux - et là, vous êtes bien silencieux - qu'une solution différente a été retenue par elle dans le cas de la Société générale.

Ces exemples nous prouvent, si besoin en était, monsieur le ministre, que nous avons raison de poser un certain nombre de questions sur les conditions de la privatisation, du transfert de l'Etat au privé de telle ou telle entreprise.

La Cour a également regretté que le ministère des finances n'ait pas accordé toute l'attention nécessaire aux problèmes d'organisation administrative et de régularité comptable, s'en remettant, parfois sans risques, aux établissements financiers qui étaient ses principaux correspondants.

La Cour des comptes a noté également que les surprimes payées par les acquéreurs de noyaux stables ont été délibérément limitées, que des restructurations de capital favorables aux entreprises ont été opérées, et que les commissions payées aux intermédiaires financiers ont été élevées. Qu'en sera-t-il avec les privatisations que vous nous proposez ? Mes chers collègues, lisez ce rapport de la Cour des comptes ! Il est particulièrement édifiant sur les conditions des privatisations entre 1986 et 1988.

Telle que la Cour l'a reconstituée, la rémunération des intermédiaires retenus pour les privatisations apparaît très élevée, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport : un peu plus de 3 milliards de francs - et je comprends que M. Griotteray se pose des questions - , soit 3,67 p. 100, alors qu'une partie de ces opérations n'a entraîné aucun frais, ou seulement des frais de courtage. Pour Saint-Gobain, dont l'émission de certificats d'investissement à la fin du premier semestre de 1986 avait coûté, en commissions, 2,65 p. 100, la rémunération des intermédiaires a donné lieu, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, à 5,37 p. 100 de commissions pour l'offre publique de vente et à 5,17 p. 100, globalement.

De même, un avantage particulier a été accordé dans certains cas à une entreprise ou à ses futurs actionnaires : CCF, Matra, Crédit agricole, Crédit du Nord.

Oui, vous êtes bien silencieux lorsque nous vous rappelons ces pourcentages.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. On n'écoute plus depuis longtemps !

M. Didier Migaud. C'est dommage, parce que, justement, nous sommes au cœur du sujet, les conditions de la privatisation, qui fondent elles aussi notre opposition à ce projet de loi. Ceux qui ont été admis à participer aux « noyaux durs » ont dû s'acquitter d'une prime - c'était légitime - compte tenu des pouvoirs plus importants qui leur étaient ainsi conférés. Cette prime a pu varier selon le bon plaisir du prince.

En l'occurrence, c'était le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances.

Elle a été de 2,5 p. 100 pour Paribas, de 73 p. 100 pour TFI ; la Fédération du bâtiment a dû payer 10 p. 100 de surprime pour la détention de 51 p. 100 du capital de la Banque du bâtiment et des travaux publics ; dans le même temps, Michelin, pour le même pourcentage du capital de la Banque industrielle et mobilière de Paris, a payé 4,5 p. 100 de surprime.

J'ai eu l'occasion de préciser que certaines entreprises avaient bénéficié d'une augmentation de capital financée par l'Etat. Ainsi la CGE a pu, grâce à cela, acheter la Générale occidentale et on comprenait bien l'intérêt, d'ailleurs, à seule fin de mettre la main sur *L'Express* et les *Fresses de la Cité*. L'intérêt de l'Etat était peu évident, mais il faut reconnaître que l'intérêt du RPR et de M. Chirac l'était sûrement davantage !

On nous avait dit que les privatisations ne seraient pas l'occasion, mais non, du retour des anciens ! Or plusieurs banques ont vu revenir leurs anciens propriétaires, la BIMP entre autres.

Oh, peu d'amis ont été oubliés ! Je voudrais vous donner quelques exemples de nominations à la tête des entreprises publiques privatisables après le 16 mars 1987.

Au Crédit Lyonnais,...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Vous citez toujours le Crédit Lyonnais !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est un bon exemple.

M. Philippe Aubarger. Et comme c'est intéressant !

M. Didier Migaud. Jean-Maxime Lévêque, ex-président du CCF, où il combattit férocelement la gauche de 1981 jusqu'à la nationalisation de 1982,...

M. Alain Griotteray, rapporteur. M. Migaud ouvre la boîte de Pandore !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Parlez-nous encore du Crédit Lyonnais !

M. Didier Migaud. ... et rallié à Chirac en 1986.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Parlez-vous d'Air France !

M. Didier Migaud. A la Banque Chaix, Pierre Habib-Deloncle,...

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Qui c'était, avant ? Dites-nous le nom du président !

M. Didier Migaud. ... fils d'un ancien ministre UDR, membre du RPR-banques.

M. Gérard Jeffray. Parlez-nous de vos copains.

M. Didier Migaud. Pour la Société générale, Marc Viénot, fidèle chiraquien. Son bras droit, le directeur général Jean-Paul Delacour est le beau-frère d'Edouard Balladur. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles de Courson. Il y a fait toute sa carrière.

Mme Muguette Jacquaint. C'est une grande famille de banquiers !

M. Didier Migaud. Au CIC Jean Dromer, camarade de promotion de Balladur à l'ENA. Sa femme siège au comité central du RPR, selon les journaux. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour le Crédit agricole, Bernard Auberger, frère de Philippe, député RPR de l'Yonne, militant RPR. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Philippe Auberger. Et alors ?

M. Didier Migaud. Pour l'Institut français du pétrole, Jean Méo, ancien trésorier de l'UDR, secrétaire général adjoint du RPR.

Mme Muguette Jacquaint. La haute finance !

M. Didier Migaud. A la Banque La Hémin, Philippe Pontret, député UDF de l'Eure,...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Ex-député !

M. Didier Migaud. ... battu en 1981, fondateur des Clubs perspectives et réalités.

M. Gérard Jeffray. Mais parlez donc de vos copains !

M. Didier Migaud. A l'UBP, Roger Pujol, ex-directeur du cabinet de Jean-Pierre Fourcade.

Pour le Crédit chimique, Jean-Luc Javal, proche de Balladur, ancien collaborateur de Pompidou.

M. Jean-Pierre Thomas. Parlez-nous d'Attali !

M. Didier Migaud. Oh, ce dont je parle est connu publiquement. Je pense que l'Assemblée nationale peut entendre ce genre de propos.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Bien sûr !

M. Didier Migaud. MGF : Jean-Claude Jolain, jusque-là directeur des affaires économiques à la Ville de Paris ; à Parisbas, Michel François-Poncet, dont on connaît les liens avec M. Jacques Chirac ; à la Banque Herver, Jean-Baptiste Pascal, dirigeant du RPR-banques...

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Quel est le nom du président de la Banque Herver, aujourd'hui ?

M. Didier Migaud. Au GAN, François Heilbronner, ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Ce n'est pas honteux d'être chiraquien !

M. Didier Migaud. Pour la Banque régionale de l'Ain, Jean-Noël Rebiquier, membre du RPR-banques ; à la CGE, Pierre Suard, ancien collaborateur de Michel Debré, RPR, proche ami de Balladur.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas normal, il n'y a pas un seul séguiniste !

M. Didier Migaud. A Pechiney, Jean Gandois. Il démissionne de Rhône-Poulenc, nationalisée en 1982. Chiraquien.

Vous n'aimez pas quand on vous rappelle que M. Jean Gandois lui-même a estimé qu'un certain nombre de nationalisations avaient permis de sauver de la faillite certaines entreprises. Pourtant, c'est un des vôtres, aussi !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Vraiment, c'est incroyable !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Et Attali !

M. François d'Aubert. Et Traboulsi, il est copain avec qui ?

M. Didier Migaud. A Rhône Poulenc, Jean-René Fourtou. C'est le giscardien de service - il en faut bien un ! A Suez, Renaud de La Genière ; c'est le barriste alibi !

M. Charles de Courson. Et Bergé ?

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Vous passez les bornes !

M. Didier Migaud. Nous aurions fait de même, m'objectera-t-on.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Pire !

M. Didier Migaud. Il y avait peu de raisons, avouez-le, pour la gauche arrivée au pouvoir, de nommer des hommes et des femmes hostiles à sa politique industrielle. Et pourtant n'ont pas été nommés que des amis politiques. Ainsi, à Elf, à la CFP, chez Renault, à la SNECMA, à la SNIAS, à Matra, Pechiney, à Bull, à CGE, à Saint-Gobain, à la Société générale, au CCF, à Parisbas ou aux AGF, si vous regardez les nominations qui sont intervenues à l'époque, vous verrez que les liens avec le Gouvernement n'étaient en fait pas très forts !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Attali !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Vous ne manquez pas de culot !

M. Didier Migaud. De plus, permettez-moi de penser qu'il y a une différence notable entre des PDG...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Compétents !

M. Didier Migaud. ... nommés par la puissance publique pour une durée déterminée et responsables devant elle, et des hommes ou des femmes placés à la tête d'entreprises privées grâce à l'Etat pour une période plus ou moins infinie et qui n'ont plus de comptes à rendre à la collectivité.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Et le droit des sociétés, qu'en faites-vous ?

M. Didier Migaud. Votre politique a pour finalité de faire tenir l'économie française par quelques familles...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Les 200 familles !

M. Gérard Jeffray. Vous, c'était la famille socialiste !

M. Didier Migaud. ... et de confier les grands groupes à des dirigeants qui vous sont très liés.

Jean-François Kahn écrivait, le 17 septembre 1987, dans *l'Événement du jeudi* : « Avant 1789, le roi, en toute impunité, distribuait des fiefs, des terres, des châteaux. A qui ? A ses affidés. Que fait M. Balladur ? »

M. Alain Griotteray, rapporteur. Que fait M. Mitterrand ?

M. Didier Migaud. « M. Balladur offre, en toute impunité, sans contrôle ni débat, des empires, des industries, des usines, des banques. A qui ? A ses fidèles. Une différence cependant : les rois ne faisaient pas payer par les serfs et les manants les terres offertes aux grands seigneurs. Balladur, lui, n'a pas hésité : ce sont les manants que nous sommes, les électeurs anonymes, les sans-grade, qui ont offert aux barons de la république chiraquienne leurs nouvelles propriétés mobilières.

« Mais qui sont ces nouveaux marquis, ces nouveaux hobereaux, promu par la grâce du prince ?

« Des industriels dynamiques ?

« Des jeunes managers efficaces ?

« Des investisseurs créatifs ?

« Des patrons modernes comme nous les aimons ?

« Point ! »

M. Jean-Pierre Thomas. On se croirait revenu en 1981 !

M. Didier Migaud. Non, nous sommes en 1986...

M. Jean-Pierre Thomas. Mais vous êtes toujours en 1981 !

M. Didier Migaud. ... et le texte que je vous lis est un éditorial de 1987 sur les privatisations que vous avez votées entre 1986 et 1988.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Il faut lire ce que Jean-François Kahn écrit maintenant !

M. Didier Migaud. Vous vous apprêtez à faire de même. C'est pourquoi je vous rappelle ces événements.

M. Jean-Pierre Thomas. Les privatisées ont de bons résultats !

M. Didier Migaud. Je poursuis : non pas des patrons modernes, « mais, trop souvent, des rescapés poussiéreux,

pusillanimes et conservateurs de l'affairisme pompidouien. Jean-Marc Vernes et Ambroise Roux, momies du vieux capitalisme financier : voilà les nouveaux symboles de la France qui gagne ».

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. L'affairisme socialiste, on connaît !

M. Charles de Courson. Le socialisme d'affaires, on peut en parler !

M. Gérard Jeffray. Même l'OM n'y échappe pas !

M. Didier Migaud. Voilà ce que pouvait écrire M. Jean-François Kahn en 1987. Somme toute, c'était bien vu à l'époque.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas normal. Dans votre liste, il n'y avait pas un seul séguiniste !

M. Didier Migaud. J'en viendrai à M. Séguin, ne vous inquiétez pas !

M. le président. Continuez, monsieur Migaud.

M. Didier Migaud. Vous mettez en avant les petits actionnaires. Quelle hypocrisie également en ce domaine ! A Havas, savez-vous qui était le premier représentant des petits actionnaires ? C'était l'ancien directeur de cabinet du Président Pompidou.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Ce n'était pas M. Rousselet ?

M. Didier Migaud. Il n'y a pas un seul représentant des petits porteurs au conseil d'administration de Paribas. Et c'est toujours M. Griotteray – vous voyez que j'ai de bonnes lectures – qui était contraint d'observer en octobre 1987 que, dès juin 1987, avant même les premiers signes du krach boursier, 50 p. 100 des nouveaux petits actionnaires de Saint-Gobain, 66 p. 100 de ceux de Paribas, 60 p. 100 de ceux de la SOGENAL, 90 p. 100 de ceux de la BIM?, 30 p. 100 de ceux de la BTP, 60 p. 100 de ceux du CCF, 40 p. 100 de ceux de la CGE avaient déjà revendu leurs titres. Cela, monsieur le rapporteur, vous avez oublié de le préciser à la tribune. Vous nous avez expliqué qu'après le krach boursier, très peu de petits porteurs étaient partis. Bien sûr, ils étaient déjà partis avant !

M. Alain Griotteray, rapporteur. J'ai simplement écrit qu'ils ne s'étaient pas affolés. J'ai ajouté qu'ils étaient maltraités et qu'il fallait trouver une solution ! N'isolez pas un paragraphe ; citez-moi complètement !

M. Didier Migaud. En tout cas, je ne vois pas beaucoup de solutions dans le texte que vous proposez.

De même, sitôt privatisées, les sociétés ont exclu de leur conseil d'administration les salariés élus. Sans doute le patronat considère-t-il que les salariés n'ont pas leur mot à dire sur la conduite des entreprises. Cette curieuse conception n'est pas la nôtre.

Monsieur le ministre, votre programme de privatisations est irréaliste sur le plan financier. Vous espérez obtenir 40 milliards au titre de privatisations à réaliser d'ici à la fin de l'année. Au regard de la situation du marché financier, de la vague européenne, voire mondiale, de privatisations, il est assez clair qu'un tel programme est irréalisable en cinq mois.

M. Cabana lui-même, secrétaire d'Etat aux privatisations entre 1986 et 1988, s'est déclaré perplexé, au Sénat, quant à

la capacité de la place financière à répondre à cette offre de titres. Pour lui, le contexte général n'est pas spécialement porteur, du fait notamment de la morosité de la conjoncture nationale et internationale. Mais, dans les réponses que vous avez apportées aux sénateurs, je n'ai pas trouvé de réponse à cette préoccupation.

M. Paul Marchelli, président de la CGC, ne disait pas autre chose, fin 1991, quand il conseillait de ne mettre sur le marché que 50 à 70 milliards de francs par an, soit entre 22 et 30 milliards de francs sur cinq mois. C'est, selon lui, ce qui peut être raisonnablement absorbé.

Tabler sur 40 milliards nous semble d'autant plus excessif que l'Etat - vous nous le reprochez suffisamment - a fait lui-même de lourds appels au marché, compte tenu du déficit budgétaire.

Vous êtes d'ailleurs conscient de cette situation. D'où l'idée de lancer un emprunt de 40 milliards de francs, comme « appât ».

M. le ministre de l'économie. Monsieur Migaud, puis-je vous interrompre ?

M. Didier Migaud. Bien sûr !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'économie. Pour couper un peu la litanie de votre discours (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean-Louis Idiart. Respectez le Parlement !

Mme Muguette Jacquaint. C'est instructif !

M. le ministre de l'économie. C'est très instructif, j'en conviens, et M. Migaud ne fait qu'user de son droit. Mais on peut tout de même animer le débat !

M. Rémy Auchodé. Encore faut-il que l'animateur soit bon !

M. le ministre de l'économie. Vous soutenez, monsieur Migaud, que l'Etat sera incapable de lever 40 milliards de francs en titres de privatisation d'ici à la fin de l'année. C'est votre droit de le penser. Mais nous avons déjà lancé une première « privatisation » entre guillemets, car elle se situait dans le cadre des opérations de respiration du secteur public, celle du Crédit local de France.

M. Henri Emmanuelli. C'était prévu depuis un an !

M. le ministre de l'économie. Et cette opération, vous en conviendrez, s'est déroulée dans d'excellentes conditions puisque, en quelques jours, l'ensemble des titres émis sur le marché ont été souscrits. Quelque 160 000 Français ont répondu à cette offre et la demande de titres a été dix-huit fois plus forte que le montant de l'émission. Ce chiffre est éloquent ; il signifie que nous n'avons pu satisfaire qu'une très faible partie de la demande.

Voilà une preuve grandeur nature qu'il existe une demande très réelle des épargnants, et notamment des épargnants modestes, pour les titres des sociétés privatisées. Cela relativise beaucoup vos propos. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Muguette Jacquaint. Les Français ont tellement peur de l'avenir !

M. Didier Migaud. Monsieur le ministre, il se trouve que votre argumentation n'a pas convaincu vos propres amis, et je vous trouve bien optimiste. De plus, vous avez tout fait pour que la privatisation du Crédit local de France soit une réussite, notamment en insistant auprès des banques.

M. Henri Emmanuelli. Avec des syndicats de placement, monsieur le ministre ! Vous nous prenez pour des naïfs ?

M. Didier Migaud. Les syndicats de placement, en effet, ont été fortement sollicités.

Mme Muguette Jacquaint. Mais quand on lui demande d'augmenter le SMIC, il ne répond pas !

M. Didier Migaud. Dès lors, il n'est pas étonnant que vous ayez obtenu un tel succès.

M. le ministre de l'économie. Mais pas dix-huit fois supérieur, monsieur Migaud ! Pourquoi voulez-vous qu'on pousse les banques à recueillir des demandes représentant dix-huit fois le montant de l'offre ?

M. Didier Migaud. L'emprunt de 40 milliards sert donc d'appât ; il a pour objet de faire percevoir par avance l'argent attendu des privatisations. Déjà, nous savons que ce sera un succès. Vous l'avez annoncé, d'ailleurs, et c'est une évidence : j'ai vu peu d'emprunts d'Etat ne pas être un succès !

M. Henri Emmanuelli. Je n'en ai jamais vu qui ne soient pas souscrits !

Mme Muguette Jacquaint. Un succès, cela dépend pour qui ! L'emprunt Giscard a coûté cher aux Français !

M. Didier Migaud. Comment pourrait-il en être autrement ? Il n'est pas d'exemple d'emprunt d'Etat qui ait été mal couvert.

D'autant que les avantages accordés sont souvent importants, on sait ce qu'ont coûté les emprunts Pinay, Giscard d'Estaing ou Barre.

L'emprunt Ballardur offre lui-même des avantages non négligeables qui peuvent faire monter son rapport autour de 7,2 p. 100. Les gros portefeuilles seront exonérés d'impôts et de plus-values par la simple transformation de leurs SICAV monétaires en titres de l'emprunt Ballardur, qui eux-mêmes pourront être transformés s'ils sont investis dans un PEA. Bref, monsieur le ministre, on ne saurait douter du succès.

Pourtant, je me suis parfois dit que vous deviez en douter vous-même. Sinon, pourquoi avoir consacré au lancement de cet emprunt 25 millions de francs de propagande ? Depuis plusieurs jours, à la télévision, sur les radios, dans les journaux, on nous explique qu'il faut acheter de l'emprunt Ballardur. Si vous étiez tellement convaincu de son succès, vous auriez fait l'économie de ces 25 millions.

La somme collectée, avez-vous dit, sera peut-être même supérieure à celle prévue, et le Premier ministre l'a également indiqué. Déjà, il était illusoire de penser que les privatisations pourraient absorber 40 milliards de francs. Mais, si la somme est plus importante encore, si elle dépasse 50 ou 60 milliards, je ne sais, les chances de la couvrir par les recettes de privatisation seront encore plus aléatoires.

Votre réponse à propos des 40 milliards, la maintiendrez-vous pour 50 ou 60 ? Tout le montant de l'emprunt qui ne sera pas transformé en actions viendra accroître l'endettement de l'Etat. Vous le savez parfaitement, mais cela fait partie des contradictions de votre politique. Alors même que vous dénoncez le déficit budgétaire, vous prenez des disposi-

tions qui alourdiront l'endettement de la France. Ainsi, tout au long de la campagne électorale, vous avez menti aux Français !

M. Arthur Dehaine. Vous êtes des spécialistes de l'endettement ! Vous pourriez donner des leçons !

M. Henri Emmanuelli. Oui, nous sommes bien placés pour vous donner des leçons ! Je pourrais vous parler de l'emprunt Giscard, monsieur l'expert-comptable !

M. Didier Migaud. Aujourd'hui, vous vous rendez compte que la récession est plus brutale que vous ne pouviez l'imaginer pendant la campagne. Et vous voilà contraints, vous aussi, de laisser filer quelque peu le déficit budgétaire.

Aussi vos privatisations ont-elles également pour objet de trouver de l'argent à tout prix. Vous prévoyez de financer des dépenses courantes par des recettes exceptionnelles. Là encore, monsieur le ministre, ce que vous dénonciez comme vice, hier, deviendrait aujourd'hui vertu, du seul fait de votre changement de place dans l'hémicycle.

Les recettes des privatisations, aviez-vous dit, devaient servir au désendettement et, en second lieu, à une diminution des impôts. Je constate que ce n'est pas le cas. Vous avez la main plutôt lourde depuis que vous êtes aux affaires. M. Balladur réfléchirait, dit-on, à la possibilité de réduire les impôts à l'occasion de la prochaine loi de finances. Sa réflexion risque de se prolonger longtemps.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Le budget c'est dans trois mois !

M. Didier Migaud. Pour le moment, il aggrave plutôt la fiscalité des salariés, des retraités, des petits et moyens revenus, tandis qu'il continue d'accentuer les privilèges de ceux qui ont le plus d'argent. Vous nous proposez la réduction de l'impôt de bourse, qui coûtera de 600 millions à 1 milliard de francs au budget de l'Etat. La gravité de la crise aurait dû vous inciter à faire l'économie de cette mesure, afin de réserver cette somme aux plus exposés, ceux qui, dans un contexte de crise, ont le plus besoin d'être aidés.

M. Arthur Dehaine. Ils nous ont fait confiance !

M. Didier Migaud. Vous recourez à ces privatisations « bouche-trou » que vous dénonciez hier, monsieur le ministre, privatisations qui, d'ailleurs, n'en étaient pas, puisque l'Etat ne se dessaisissait que d'une minorité d'actifs.

On connaît le sens de la nuance de M. Juppé. Chaque mercredi après-midi, il nous en fait une belle démonstration et l'on peut être inquiet pour la diplomatie française qu'il ait un tel talent de provocation !

M. Robert Pandraud. Cela n'a aucun rapport !

M. Arthur Dehaine. Il est meilleur que son prédécesseur ! Et puis tronquer les citations, c'est trahir la pensée !

M. Didier Migaud. M. Juppé, disais-je, avec le sens de la nuance qui le caractérise si souvent déclarait en 1991 : « Je me demande si, aujourd'hui, on n'en est pas à vendre l'écuelle, fût-elle en or. » Il jugeait scandaleux qu'on puisse financer des dépenses courantes appelées à se reproduire chaque année par l'argent retiré de ce qu'il appelait des « pseudo-privatisations ».

Notre rapporteur s'est inquiété de savoir si, aujourd'hui, on ne privatisait pas simplement pour obtenir des recettes supplémentaires. La réponse est évidente.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Je n'ai pas dit cela ! Vous déformez encore mes propos !

M. Didier Migaud. La situation dont vous héritez vous y contraindrait, expliquez-vous. L'argument de l'héritage fera vite long feu. Je comprends parfaitement que vous essayiez de justifier ainsi l'impopularité des décisions que vous prenez aujourd'hui.

M. Robert Pandraud. En matière d'impopularité, vous êtes orfèvres.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Pandraud, ne parlez pas des orfèvres ! (*Sourires.*)

M. Robert Pandraud. Je ne sais pas pourquoi il m'attaque, monsieur le président ! (*Sourires.*)

M. le président. Je demande à M. Emmanuelli et à M. Pandraud de ne pas s'interpeller de banc à banc.

Veillez poursuivre, monsieur Migaud.

M. Robert Pandraud. Très bien, monsieur le président !

M. Arthur Dehaine. Le président est meilleur que l'orateur !

M. Robert Pandraud. C'est vrai !

M. Didier Migaud. Vous avez tout à fait le droit de le penser. Et je constate en effet que, dans cette assemblée, depuis quelques mois, il vous est insupportable d'entendre certaines choses.

M. Arthur Dehaine. Nous sommes bien d'accord !

M. Didier Migaud. Eh oui, la démocratie, c'est parfois lourd à supporter. Mais vous devrez bien admettre que l'opposition a le droit de s'exprimer dans cette enceinte.

M. Robert Pandraud. Mais comment donc !

M. Gérard Jeffray. La démocratie, c'est que vous n'êtes plus que cinquante-deux !

M. Didier Migaud. L'article 49-3, vous permettra, mes chers collègues, de retourner beaucoup plus rapidement dans vos circonscriptions et vous ferez ainsi l'économie de votre présence dans cet hémicycle.

M. Arthur Dehaine. Je ferais volontiers l'économie de vos paroles !

M. Jean-Pierre Thomas. Ne soyez pas mesquin, monsieur Migaud, élevez le débat !

M. Didier Migaud. Monsieur Thomas, nous nous y efforçons. Au-delà des différences qui peuvent exister entre nous,...

M. Patrick Devedjian. Qui existent !

M. Didier Migaud. ... toutes les questions que j'ai posées sur l'intérêt de ce débat ou sur les conditions de la privatisation, méritent, je pense, d'être discutées. Je conçois que nous ayons des positions différentes ...

M. Jean-Pierre Thomas. Il n'y a que vous qui parlez !

M. Didier Migaud. Vous en aurez aussi l'occasion ... si le Premier ministre vous en laisse le loisir !

M. le président. Continuez, monsieur Migaud.

M. Didier Migaud. Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous êtes contraint de reconnaître la brutalité de la récession. Ayez aussi l'honnêteté d'admettre qu'elle explique, en France comme ailleurs, l'aggravation des déficits budgétaires. Malgré cela, l'endettement de la France reste à un niveau raisonnable, en comparaison de celui de nos voisins et concurrents. Vous-même avez bien voulu le reconnaître dans une de vos déclarations.

Quant à M. Raynaud, il constate, dans son rapport, que s'il donne des chiffres qui diffèrent des prévisions établies sous l'ancien gouvernement, c'est parce que l'exercice auquel il s'est livré est postérieur au projet de loi de finances pour 1993 et qu'il peut intégrer à la fois des données plus fiables sur l'exécution du budget de 1992 et des hypothèses macro-économiques révisées pour 1993. Le rapport reconnaît également que les moindres rentrées fiscales, conséquences de la crise, sont la principale cause du déficit budgétaire et que si l'endettement de l'Etat s'est beaucoup accru ces deux dernières années, tout en restant raisonnable, l'évolution économique en a été plus responsable que les choix des gouvernants d'alors.

M. Gérard Jeffray. Rien n'est de votre faute !

M. Didier Migaud. Je ne le prétends pas, mais la situation est suffisamment grave pour que nous essayions de trouver ensemble des solutions. Ce n'est pas en vous retranchant toujours derrière l'argument de l'héritage que vous ferez avancer les choses.

La situation devrait vous amener à davantage de modestie. Nous apprécierons, monsieur le ministre, à la fin de l'année, la réalité du déficit qui sera alors le vôtre après neuf mois d'exercice du pouvoir. Mais mes collègues du groupe socialiste et moi craignons que l'héritage que vous nous laissez ne soit malheureusement plus lourd encore que celui que vous nous reprochez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas possible ! On ne peut pas gérer plus mal que vous ! Vous battez tous les records.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Qu'est-ce que ce sera !

M. Didier Migaud. Il y a de grands risques que le déficit à la fin de l'année soit beaucoup plus important que celui que nous vous avons laissé.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Migaud, puis-je vous interrompre ?

M. Didier Migaud. Oui, bien sûr !

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli. Quand vous dites, monsieur Dehaine, qu'on ne peut pas plus mal gérer...

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Henri Emmanuelli. ... connaissez-vous une opération financière qui a coûté aux finances publiques plus cher que l'emprunt Giscard d'Estaing ? Souscription : 10 milliards ; remboursement : 100 milliards ! Tous les experts financiers

ont dit qu'on n'avait jamais vu pire depuis l'affaire des assignats !

Vous n'êtes donc pas habilité à donner des leçons.

Nous avons hérité de 13,6 p. 100 d'inflation en 1981 ; ce n'est pas votre cas !

La France a 4,5 p. 100 de PIB d'endettement ; l'Angleterre fait pire, l'Allemagne aussi.

M. Gérard Jeffray. Et 4 millions de chômeurs !

M. Henri Emmanuelli. Pourquoi pas 10 pendant que vous y êtes ?

Avant-hier, devant les conseillers du commerce extérieur, votre Premier ministre s'est entendu dire que la situation était saine, la monnaie forte, les soldes extérieurs rétablis et l'endettement raisonnable.

Alors arrêtez ce numéro, je vous en prie ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthur Dehaine. Monsieur le président, puis-je également interrompre M. Migaud ?

M. le président. Monsieur Migaud, acceptez-vous d'être interrompu par M. Dehaine, sans que pour autant il réponde à M. Emmanuelli ?

M. Didier Migaud. Certes.

M. le président. La parole est à M. Arthur Dehaine, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Arthur Dehaine. Je veux simplement faire une mise au point, monsieur le président.

Je ne peux pas laisser un haut personnage, puisqu'il a été président de l'Assemblée nationale, et a occupé des fonctions gouvernementales, dire des contrevérités.

Si l'emprunt Giscard a été remboursé plus cher ...

M. Didier Migaud. Oui, beaucoup plus cher !

M. Arthur Dehaine. ... on oublie de donner un détail : les stocks d'or de la Banque de France ont été réévalués de la même façon. Or ils étaient trois, quatre ou dix fois supérieurs à l'emprunt.

M. Jean-Jacques Descamps. Exactement !

M. Arthur Dehaine. Vous auriez donc mieux fait de vous taire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Quant au point de savoir si on peut trouver une situation pire que celle que vous nous avez laissée, je prends les paris quand vous voulez ! *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Henri Emmanuelli. M. Dehaine confond le stock d'or avec le budget !

Je demande à intervenir.

M. le président. Monsieur Migaud, acceptez-vous d'être interrompu par M. Emmanuelli ?

M. Didier Migaud. Je trouve l'intervention de notre collègue Dehaine particulièrement intéressante mais pour terminer la parenthèse, je crois qu'il est bien que M. Emmanuelli puisse répondre.

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli. Je prends à témoin l'ensemble de l'Assemblée et ceux qui nous écoutent par-delà cet hémicycle...

M. Hubert Falco. Personne ne vous écoute ! Voilà dix ans que vous ne dites que des bêtises !

M. Henri Emmanuelli. ... du fait que M. Arthur Dehaine confond les stocks d'or de la Banque de France avec le budget de l'Etat. C'est une première !

M. Arthur Dehaine. Qui va récupérer les stocks d'or ?

M. le président. Continuez, monsieur Migaud.

M. Didier Migaud. Si cela vous avait échappé, je vous rappelle, monsieur Dehaine, que la Banque de France va devenir autonome ou indépendante. Je sais bien que ce texte n'est pas encore adopté définitivement par le Parlement...

M. Arthur Dehaine. Cela ne saurait tarder.

M. Didier Migaud. ... mais sans même attendre son adoption définitive, on nous a proposé hier, pendant toute la journée, une convention avec la Banque uniquement pour retarder nos travaux sur le projet de loi de privatisation.

Malgré ce que vous dites, monsieur Dehaine, non seulement vous creusez le déficit, mais vous affaiblissez la collectivité en vendant son patrimoine. Le risque de bradage de notre patrimoine pour trouver de l'argent, compte tenu des capacités des places financières, est réel. Vous en êtes d'ailleurs conscient, monsieur le ministre, puisque, dans votre projet de loi, vous prévoyez la possibilité de céder chaque entreprise par tranche et un système de paiement échelonné. Vous supprimez la limite de 20 p. 100 pour les cessions de titres à des personnes étrangères, ce qui montre votre inquiétude quant à la capacité du marché de répondre à vos demandes.

Et aucune garantie n'est réellement instituée pour éviter que de grandes entreprises publiques ne tombent entre les mains d'investisseurs étrangers.

M. Jean-Pierre Thomas. C'est faux !

M. Didier Migaud. J'ai tout à l'heure cité M. d'Aubert qui s'en inquiétait ; je pourrais citer d'autres députés qui siègent pourtant sur vos bancs !

Je sais bien que M. Longuet, lui, est parfaitement rassuré. En revanche, ses propos ne me rassurent pas toujours. En effet, si vous adoptez ses critères pour les privatisations, monsieur le ministre, lui, il trouve que Elf Aquitaine doit être privatisé car c'est un beau nom, que la France doit donner des « signaux très forts » vis-à-vis de l'extérieur et qu'une grande privatisation prouve qu'elle croit en son avenir. M. le ministre de l'industrie nous explique aussi qu'il y a dans l'énergie, dans la pharmacie, dans la chimie, des « boîtes » qui gagnent de l'argent, et qui peuvent être privatisées. Effectivement, cela permettra à quelques privés de vos amis de bénéficier de nombreux profits !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Les socialistes font plutôt dans l'argent public !

M. Gérard Jeffray. Nous n'avons pas la même conception du rôle de l'Etat ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud. Je vais justement y venir !

M. Hubert Falco. Vous l'avez ruiné, l'Etat ! Et vous donnez des leçons ?

M. le président. Chers collègues, je vous en prie !

M. Didier Migaud. Aucune garantie n'est réellement instituée pour éviter que de grandes entreprises publiques ne tombent entre les mains d'investisseurs étrangers. Et on peut regretter, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas apporté le même soin à protéger nos intérêts qu'à constituer de puissants noyaux durs qui vraisemblablement, cette fois encore, seront réservés à vos amis.

De plus, la liste des entreprises privatisables comporte des sociétés dans des secteurs - armements, pétroles, avions, transports aériens - qui sont, à l'évidence, indispensables à la garantie de l'indépendance nationale et à l'exercice de la souveraineté de notre pays.

M. Hubert Falco. Il ne sait pas ce qu'il dit !

M. Didier Migaud. Des regroupements peuvent s'opérer. Il est nécessaire de sélectionner l'origine des capitaux étrangers et, dans ces secteurs, l'existence d'un actionariat très stable est encore plus nécessaire qu'ailleurs. Or le projet de loi n'apporte pas de garanties suffisantes sur ces points. De même, le mécanisme de l'action spécifique à la seule initiative du Gouvernement est insuffisant pour la défense de nos intérêts nationaux ou européens.

Monsieur le ministre, le projet de privatisation que vous proposez n'aura pas pour conséquence - tout au moins vous n'en avez pas fait la démonstration - d'améliorer l'efficacité économique de ces entreprises. A propos de celles-ci, le rapport Raynaud observe que leurs résultats se sont améliorés, comme en témoigne l'accroissement des dividendes versés à l'Etat. Ce même rapport, que vous avez demandé pour essayer de dresser le procès de la gestion de vos prédécesseurs ou des entreprises publiques - la montagne a accouché d'une souris ! - donne acte que l'aggravation de certains déficits tient surtout à la brutalité de la récession. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Hubert Falco. Et à vous, la démocratie a aussi donné acte !

M. Didier Migaud. Toutefois, le rapport observe le lourd endettement d'un certain nombre de ces entreprises publiques...

M. Gérard Jeffray. Eh oui !

M. Didier Migaud. ... en soulignant qu'il s'agit le plus souvent du résultat de la crise.

Cette observation prouve - si besoin était - que la privatisation n'est pas la panacée. Ce dont ont le plus besoin certaines de nos entreprises publiques, ce n'est pas d'un transfert de leur actif au privé mais plutôt de recapitalisation.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis.

Comment assurez-vous l'accès au marché ?

M. Didier Migaud. Notre critique la plus sévère à l'encontre de votre projet de loi, monsieur le ministre, porte sur le fait que vous prenez le risque d'affaiblir l'Etat et de défaire la France.

M. Robert Pandraud. L'Etat, vous l'avez déjà défait !

M. Didier Migaud. Si je suis un partisan convaincu de la construction de l'Europe - pas obligatoirement celle qui existe aujourd'hui -, je suis également convaincu qu'elle

passer par une France forte et un Etat qui sait conserver des moyens d'influer sur le cours des événements.

Vous remettez en cause le modèle français d'économie mixte, ...

M. Gérard Jeffray. C'est un modèle socialiste !

M. Didier Migaud. ... ce modèle qui est un compromis résultant de l'histoire entre le marché et les projets de l'Etat-nation.

M. Jean-Jacques Descamps. Pelat !

M. Didier Migaud. Vous faites le procès du dirigisme économique. J'ai déjà eu l'occasion de dire que pas plus que l'entreprise privée n'est automatiquement synonyme d'efficacité et de rentabilité, pas plus l'entreprise publique n'est synonyme de lourdeur et de déficit.

Les nationalisations de 1982 ont permis de doter notre pays d'un appareil productif fort.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Ha !

M. Didier Migaud. Certaines des entreprises publiques nationalisées en 1982 sont parmi les plus importantes du monde. Elles ont pu se développer en s'appuyant sur un actionariat stable, soucieux du long terme et de l'intérêt général.

Entre 1988 et 1993, refusant - cela nous a parfois été reproché - de nous enfermer dans le dogmatisme, nous avons adapté dans le cadre de la société d'économie mixte la situation de chaque entreprise nationale à l'environnement économique.

Pour mettre fin aux conséquences néfastes, pour l'intérêt économique des privatisations opérées entre 1986 et 1988, une loi visant à modifier les conditions de privatisation a été adoptée en 1989.

Cette loi a rendu leur liberté aux actionnaires privés membres des noyaux durs des sociétés privatisées. Ceux-ci peuvent désormais vendre, s'ils le souhaitent, leurs actions. Toutefois, lorsque l'intérêt national l'exige, l'Etat peut s'opposer à un projet visant à porter la participation d'un actionnaire à un niveau égal ou supérieur à 10 p. 100 du capital. Cette loi est une parfaite illustration de la société d'économie mixte que nous proposons.

Ainsi, sont créées les conditions d'une recomposition et d'un renforcement de l'actionariat des sociétés privatisées. Le marché retrouve le pouvoir de constituer les pactes entre actionnaires et permet à l'Etat-actionnaire de jouer pleinement son rôle d'orientation et de protection.

L'Etat a également poursuivi une politique de restructuration industrielle et financière visant à constituer, dans les principaux secteurs économiques, des entreprises de niveau international.

Il a apporté aux entreprises dont il est l'actionnaire principal les capitaux nécessaires au financement de leur croissance.

Ces dotations budgétaires aux entreprises publiques ont été maintenues à un niveau important, de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs chaque année.

Parallèlement, afin de constituer des pôles d'entraînements industriels, des accords de coopération matérialisés par des prises de participation minoritaires ont été réalisés.

Par ailleurs, des opérations de cessions minoritaires d'actifs publics au secteur privé ont été opérées à partir de 1991.

Ces cessions ont été réalisées dans la plus grande transparence sans mettre en difficulté le marché financier.

Toutes ces opérations traduisent notre volonté, maintenant que les nationalisations de 1982 ont permis de doter le pays d'un appareil productif plus fort, d'adapter dans le cadre de l'économie mixte la situation de chaque entreprise nationale à l'environnement économique.

Le modèle social et économique que nous proposons de développer repose sur la mobilisation et la coopération de tous les acteurs privés et publics,...

M. Yvon Bonnot. Il fallait le faire avant !

M. Didier Migaud. ... sur l'implication des salariés - que vous oubliez toujours, systématiquement - afin de relever le seul défi qui doit aujourd'hui primer sur tous les autres, celui de l'emploi.

M. Hubert Falco. Mais on vous a mis dehors ! Il y a eu des élections !

M. Gérard Jeffray. Vous voulez nous faire revenir dix ans en arrière !

M. Didier Migaud. Les privatisations ne sont pas une assurance pour l'emploi. Elles peuvent au contraire contribuer à aggraver la situation.

Vous objecterez que les entreprises publiques ont eu recours à des suppressions d'emplois, voire à certaines délocalisations. Oui, et nous l'avons, sur ces bancs, suffisamment regretté, parfois en désaccord avec les dirigeants de ces entreprises nationales ou le ministère de l'industrie de l'époque. Mais je n'en tire pas la conclusion que ces entreprises, une fois privatisées, se comporteront mieux. La façon dont certaines entreprises nationales se conduisent est inadmissible.

M. Willy Diméglio. Tout à fait !

M. Didier Migaud. Personnellement, je suis confronté à un problème que vous connaissez aussi, monsieur le ministre, avec Charbonnages de France.

M. Rémy Auchédé. Ou ce qu'il en reste !

M. Didier Migaud. C'est heureux qu'il en reste. Malheureusement, les décisions que vous prenez, que vous accentuez feront qu'il n'en restera plus beaucoup surtout lorsque l'on voit la manière dont Charbonnages de France, vous-même, monsieur le ministre de l'économie, ou le ministre du budget ou le ministre de l'industrie traitez les salariés des houillères du Dauphiné, de La Mûre, refusant certains investissements qui auraient permis de tenir les engagements du gouvernement précédent pour les cinq prochaines années.

M. Yvon Bonnot. Engagements non financés !

M. Didier Migaud. ... et mettant au chômage ou tout au moins dans une situation particulièrement difficile 300 mineurs et leur famille. Vous avez ainsi tiré un trait sur l'économie de toute une région, montrant bien quelle est votre conception de la défense de l'emploi.

La recherche du profit, le souci de la productivité risquent de les conduire à des décisions bien pires en termes d'emploi et d'aménagement du territoire.

M. Jean Giavany. Très bien !

M. Didier Migaud. Quand on raisonne en termes de profits rapides et immédiats, le devenir des hommes et de leur

territoire paraît très secondaire. Il me semble qu'il est au contraire préférable que l'État, en certaines circonstances, se fasse davantage entendre qu'il ne l'a fait dans le passé, fasse mieux respecter ses choix et pèse davantage pour influencer une fois de plus sur le cours des événements. Le débat sur le rôle de l'État, monsieur le ministre, reste d'une grande actualité. Il nous divise, mais ce n'est pas nouveau.

J'ai relu avec intérêt les débats parlementaires de la Libération et quelques extraits des *Mémoires de guerre* du général de Gaulle.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Encore !

M. Didier Migaud. J'invite certains de nos collègues à les relire.

Parmi les trois bases sur lesquelles la France peut et doit alors construire sa nouvelle prospérité, le général de Gaulle cite : « L'action de l'État qui, en se gardant d'écraser l'initiative, la concurrence et leur juste profit, mais en tenant en mains les principaux leviers de commande, est seul qualifié pour faire en sorte que les multiples activités fragmentaires constituent un tout dont la collectivité nationale tire parti et qui s'intègre dans l'ensemble du développement économique du monde. »

M. Rémy Auchédé. Voilà une référence gênante pour certains !

M. Pierre Delmar. Ce n'était pas la même époque !

M. Didier Migaud. On peut en douter lorsqu'on entend le Premier ministre comparer la situation d'aujourd'hui à celle de 1945.

M. Pierre Delmar. On sortait de la guerre, et aujourd'hui on sort du désastre socialiste !

M. Didier Migaud. Devant l'Assemblée consultative, le général de Gaulle déclarait encore : « Si nous n'imaginons pas l'économie française de demain sans un secteur libre aussi étendu que possible, nous déclarons que l'État doit tenir les leviers de commande. C'est le rôle de l'État d'assurer lui-même la mise en valeur des grandes sources de l'énergie. »

M. Alain Griotteray, rapporteur. C'est vrai !

M. Didier Migaud. « C'est son rôle d'amener lui-même la principale production métallurgique au niveau indispensable. C'est son rôle de disposer du crédit » – vous faites aujourd'hui le contraire – « afin de diriger l'épargne nationale vers les vastes investissements qu'exigent de pareils développements et d'empêcher que des groupes d'intérêts particuliers puissent contrarier l'intérêt général. »

Oui, votre politique prend la direction opposée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Christian Pineau, alors rapporteur général de la commission des finances et du contrôle budgétaire, déclarait dans la discussion du projet de loi de nationalisation de la Banque de France et des grandes banques : « Les administrateurs modernes des banques cherchent avant tout à éviter le risque, ce qui est exactement contraire à la définition du métier de banquier. » Il observait que trop de circonstances ont eu lieu, où de grandes banques sont intervenues de la manière la plus directe dans la politique de la France. » M. François de Menthon, au nom du MRP, affirmait que « Initiative et responsabilité peuvent se concilier avec une économie dirigée et que l'État a le droit et le devoir de sous-

traire aux intérêts particuliers les grandes entreprises qui commandent l'ensemble de l'économie nationale. » Lorsque nous relisons les propos de ces anciens collègues, nous constatons qu'ils restent d'une grande actualité. Lorsque Christian Pineau, observait que trop de circonstances ont eu lieu où de grandes banques sont intervenues de la manière la plus directe dans la politique de la France, on se rappelle certaines actions menées par la direction du Crédit commercial de France avant 1981 qui ont traduit des engagements douteux et des choix politiques.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Didier Migaud. L'intervention de l'État dans l'économie française a toujours eu pour objet de suppléer aux faiblesses du secteur privé. Le secteur public a joué un rôle décisif dans la reconstruction économique après la seconde guerre mondiale. C'est en grande partie grâce à l'État, par le biais du secteur public, que de grandes réalisations ont été accomplies, notamment dans les domaines de l'aéronautique, de l'industrie spatiale ou nucléaire. C'est à l'industrie publique que nous devons Airbus, le TGV, Ariane ou les télécommunications.

La constitution d'une économie mixte par le développement du secteur public a constitué et reste une réponse originale – on peut presque dire gaullienne (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) – aux faiblesses de l'économie française.

M. Gérard Jeffray. Et allons-y !

M. Arthur Dehaine. Il termine mieux qu'il n'a commencé !

Didier Migaud. La force de la France doit reposer sur la combinaison du secteur public et du secteur privé. La seule initiative privée ne parvient pas à satisfaire l'intérêt général dans un certain nombre de cas, comme celui des activités de pointe à rentabilité aléatoire et lointaine, ou celui des activités de recherche.

Avec la privatisation du secteur du crédit, vous prenez, monsieur le ministre, un risque considérable. Elle vient après la dénationalisation de la Banque de France. Au cours de la discussion de ce projet de loi, plusieurs d'entre nous ont attiré votre attention sur les dangers pour un État, pour un Gouvernement, de se défaire d'une partie de ses pouvoirs. En dénationalisant le pouvoir monétaire, vous avez pris le risque de priver le Gouvernement, quelle que soit son orientation politique, et la France d'un levier essentiel pour la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace ou volontaire en temps de crise.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Il ne fallait pas voter pour Maastricht !

M. Didier Migaud. C'est une politique de démission de l'État que vous poursuivez en dénationalisant maintenant le crédit. Nous serons contraints, à la prochaine alternance, de proposer à l'Assemblée nationale sa renationalisation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Les engagements internationaux que vous avez pris ne vous le permettront pas !

M. Robert Pandraud. Il n'est pas interdit de rêver !

M. Didier Migaud. Pour rester souveraine, la France doit se doter et conserver des instruments permettant de contrôler les nouvelles allocations de capitaux. Le capital financier joue depuis toujours un rôle décisif dans l'orientation des investissements. Le risque est grand de voir des banques privatisées se montrer encore plus frileuses au moment où il faudra accepter de prendre des risques utiles ou nécessaires ! Les PME verront sans doute leur développement freiné.

M. Jean Glavany. Exactement !

M. Arthur Paecht. Exactement quoi ?

M. Didier Migaud. Avec la privatisation de l'ensemble du secteur bancaire, quel levier restera-t-il à l'Etat pour relancer la machine économique ? Comment financer la relance de l'économie sans que l'Etat dispose d'un outil bancaire performant, susceptible de financer des programmes de développement des entreprises petites ou grandes ? Le nerf de la guerre, sans objectif ni contrôle, aura tendance à se porter davantage encore là où la rentabilité financière sera peut-être la plus forte !

Tout à l'heure, j'ai évoqué les faiblesses du secteur privé. A titre d'exemple, la privatisation de Bull peut se transformer en catastrophe. Le groupe CII-Honeywell-Bull était en situation de faillite en 1981.

M. Patrick Devedjian. Et aujourd'hui ?

M. Didier Migaud. Au-delà du dogmatisme et de l'illusion, quel intérêt la France a-t-elle pu trouver dans cette nationalisation ? Faut-il vous rappeler les origines de l'informatique publique française ?

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Qu'est-ce qui a fait sortir Honeywell du capital de Bull, si ce n'est la nationalisation ?

M. Didier Migaud. La naissance et l'installation de l'informatique publique en France remonte aux années 1963-1969, sous l'impulsion des responsables de l'époque, au premier plan desquels le général de Gaulle et son Premier ministre.

L'événement qui déclencha la naissance du projet français d'informatique publique fut le refus, en 1963, de la commission de l'énergie atomique américaine d'autoriser la vente à la France des moyens de calcul informatique nécessaires au développement de la force de frappe nucléaire.

Ce refus a conduit le général de Gaulle à encourager la formation d'un premier pôle industriel en informatique à partir de l'alliance entre la compagnie des machines Bull, française, et l'américain General Electric, qui aboutira en 1964.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Qui était contre la force de frappe ?

M. Didier Migaud. Mais nous sommes capables d'évoluer, vous le voyez bien ! Votre problème, c'est justement que vous n'en êtes pas capables et que vous revenez sans cesse au dogme, à l'idéologie !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Ça peut évoluer, vous évoluez ! Vous voilà même devenus gaullistes ! Vous êtes des mutants !

M. Julien Dray. Seuls les imbéciles ne changent pas d'avis !

M. Didier Migaud. Avant cette opération réalisée sous patronage public, l'initiative privée s'était révélée incapable de

mettre sur pied une informatique française. En dix ans, de 1954 à 1963, les actionnaires privés de la compagnie des machines Bull ne lui avaient apporté que 257 millions de francs, à comparer aux 525 millions que l'Etat versera dès les cinq premières années à la future CII. A la veille de l'accord Bull-General Electric de 1964, la compagnie privée s'appretait à licencier près de 5 p. 100 de son personnel, 650 personnes sur 18 000.

A partir de l'outil industriel ainsi constitué, une programmation de l'effort est décidée. Ce sera le « plan calcul » auquel le feu vert sera donné en février 1966. L'exécution de ce plan, placé sous la responsabilité du Premier ministre jusqu'en 1969, sera confiée à un délégué à l'informatique. La naissance et les premiers pas de l'informatique française ont donc eu lieu sous l'égide de l'Etat. Qu'en sera-t-il demain ?

L'Etat excède-t-il sa mission quand il joue un rôle d'incitation ? Assurément non ! Encore faut-il qu'il en garde les moyens.

Avec l'abandon d'un secteur public, avec l'abandon des secteurs des banques et des assurances, ce sont autant de leviers qui disparaissent. Il est à craindre qu'avec une privatisation totale, l'obsession de la rentabilité financière, l'utilisation des ressources dans des placements financiers prévaudront au détriment de l'investissement productif et de l'emploi.

Pierre Moussa déclarait au *Financial Times* : « Seule compte la perspective d'un bénéfice substantiel », après son entrée dans les noyaux durs de Paribas et de la Société générale.

Les capitalistes ne sont pas des philanthropes. Ils ne viennent pas pour participer à une vente de charité. Ils achètent du pouvoir en même temps que la certitude d'accroître leur profit à plus ou moins long terme, y compris contre l'emploi et contre les salariés. Or, la situation actuelle exige la présence et l'intervention de l'Etat.

M. Patrick Devedjian. Vous êtes en train de reculer de vingt ans !

M. Yvon Bonnot. Quel langage passéiste !

M. Didier Migaud. C'est vous, monsieur Devedjian, qui nous faites malheureusement reculer.

Jean Gandois - qui pourtant n'est pas de nos rangs -, président de la commission « compétitivité française », a trouvé que les nationalisations avaient sauvé de la faillite certaines entreprises...

M. Julien Dray. Il le reconnaît !

M. Didier Migaud. Plus encore, il observe, dans le cadre de la préparation du XI^e Plan, qu'il ne suffit plus aujourd'hui d'avoir des entreprises performantes pour assurer la compétitivité d'une économie. C'est vous qui retardez, monsieur Devedjian !

M. Gandois estime que les entreprises françaises s'inscrivent trop largement dans une vision de court terme. Dans beaucoup de cas, affirme-t-il, les licenciements résultent plus de comportements « court-termistes » où l'on considère que la réduction d'effectif assainira, sans autres conséquences, la situation de l'entreprise.

Si la mondialisation de l'économie conduit, il est vrai, à atténuer les possibilités d'actions isolées des Etats, il est stupide, criminel, monsieur le ministre...

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Criminel !

M. Didier Migaud. ... de se défaire de tels moyens d'action.

Et vous me permettez de citer une nouvelle fois le général de Gaulle...

M. Alain Griotteray, rapporteur, et M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Ah !

M. Didier Migaud. ... qui, parlant du travail réalisé à la Libération, déclarait, vingt ans après, en 1967 : « Ainsi fut nationalisé le crédit de telle sorte que l'Etat disposât d'un instrument essentiel d'intervention. Tout en tenant la carrière ouverte à la liberté, nous rejetons absolument le "laissez faire, laissez-passer", et nous voulons qu'en notre siècle ce soit la République qui conduise la marche économique de la France. » Malheureusement, monsieur le ministre, ce n'est pas votre sentiment !

Aujourd'hui, le chômage est devenu un véritable fléau. Or, beaucoup trop souvent, seule compte l'hyperproductivité, quitte à licencier, même lorsque la situation est bonne. Le progrès de la productivité ne doit plus être une obsession. Le chômage aujourd'hui est un problème structurel qu'aucune des mesures prévues par votre gouvernement ne suffira à atténuer suffisamment.

M. Eric Duboc. Et les vôtres ?

M. Didier Migaud. Le chômage a considérablement augmenté alors que, dans le même temps, les charges des entreprises ont été très sensiblement réduites. Nous avons beaucoup fait évoluer la fiscalité des entreprises depuis le début des années quatre-vingt. Les entreprises ont obtenu beaucoup de ce qu'elles souhaitaient. Et pourtant, l'effet sur l'emploi a été quasiment nul.

La dernière publication du CERC sur les coûts de la main-d'œuvre est particulièrement intéressante. C'est peut-être, monsieur le ministre, ce que vous êtes en train de lire, au moment où je vous parle, dans le journal *Les Echos*... Les conclusions de ce rapport vont à l'encontre du discours majoritaire et des pratiques actuelles des entreprises qui tendent encore et toujours à abaisser le coût du travail à tout prix.

Ce rapport montre que la France est dans une position médiane. Il en est d'ailleurs de même au niveau du SMIC dont le montant ne constitue pas du tout ce handicap qu'on dénonce trop souvent. On oublie que la masse salariale n'est qu'un paramètre parmi d'autres. On oublie trop souvent que le chômage est à la source de la plupart des difficultés, des drames qui menacent aujourd'hui nos sociétés.

M. Pierre Delmar. C'est vous qui l'avez créé, le chômage !

M. Didier Migaud. Monsieur le ministre, l'archaïsme que vous nous reprochez, c'est dans vos choix qu'il réside, dans votre refus de prendre la mesure des problèmes qui se posent aujourd'hui.

Vous prétendez que votre projet améliorera l'efficacité économique. Vous ne l'avez pas prouvé. Du reste, à quoi sert l'efficacité économique si elle aboutit en fin de compte à réduire sans cesse le volume de travail disponible ? Nous sommes aujourd'hui à un tournant. Il est nécessaire de réviser des schémas anciens. Vous risquez d'aggraver la situation en affaiblissant l'Etat, en ponctionnant, comme vous l'avez déjà fait, le pouvoir d'achat des Français et en accélérant de ce fait la chute de la consommation et de la demande.

Il est faux de prétendre que les marges de manœuvre n'existent pas. L'Etat peut jouer un rôle de régulation. Encore faut-il en avoir la volonté. Or cette volonté, le privé ne peut l'avoir, soumis qu'il est à une autre logique dans laquelle les profits financiers finissent par jouer contre l'activité économique.

Sachons tirer les enseignements du rapport du sénateur Jean Arthuis sur les conséquences des transferts d'activité qui ne pourront que se multiplier dans le cadre d'initiatives privées. Cela vous inquiète aussi, nous le savons.

Le président de notre assemblée n'affirmait-il pas, avec force, voilà quelques jours, la nécessité de savoir utiliser le dynamisme de notre secteur public ? Le problème, c'est que le jour où n'existera plus de secteur public, nous n'aurons plus la capacité de nous en servir. L'importance de notre secteur public, précise le président Séguin, est souvent présentée par certains – dont vous-même – comme un handicap pour la compétitivité de notre pays. M. Séguin vous répond : c'est faux sur le plan économique, les théories de la croissance endogène le démontrent, et c'est surtout erroné sur un plan pratique, tant le secteur public peut être un atout dans la lutte contre le chômage.

Je pourrais seulement reprocher à notre président de ne malheureusement pas aller jusqu'au bout de sa réflexion ; il est également dommage qu'il estime ne pas devoir s'exprimer dans nos votes...

M. Didier Mathus. Il peut voter la censure !

M. Jean Glavany. Il n'est pas à une contradiction près !

M. Didier Migaud. ... sinon, il serait vraisemblablement amené à se prononcer contre le projet de loi que vous présentez aujourd'hui, et peut-être même à voter la motion de censure samedi prochain.

Dans un contexte de récession économique, il est fou de pousser l'Etat à sortir du monde industriel et financier, alors même que la France et l'Europe ont plus que jamais besoin d'exercer un minimum de contrôle tant sur leur appareil de production que sur les marchés financiers. Il faut maintenir l'intervention de l'Etat lorsque des distorsions de concurrence peuvent conduire à un monopole de fait dans un secteur vital. L'Etat doit pouvoir exercer des ajustements dans des secteurs de l'économie relevant de l'intérêt national.

Certes, je l'admets, certaines décisions d'entreprises publiques sont apparues et apparaissent encore incompréhensibles. Cela étant, le rôle du Gouvernement n'est pas d'opérer leur transfert au privé, mais, en jouant de son autorité, de les pousser par tous moyens à faire du travail la priorité aujourd'hui. M. Séguin, toujours lui, vous répond qu'il faut rompre avec la dérive actuelle qui, progressivement, tend à considérer l'entreprise privée comme l'unique modèle de toutes les organisations.

En clair, M. Séguin vous reproche d'être un archaïque.

Nous sommes partisans d'un Etat qui joue son rôle. Je ne partage pas la satisfaction que vous éprouvez, monsieur le ministre, comme beaucoup de vos collègues au Gouvernement, à vous priver progressivement de pouvoirs et de compétences. Car ces pouvoirs et ces compétences, c'est au Gouvernement de la France et à l'Etat français que vous les retirez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yvon Bonnot. Ne dites pas cela !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est la meilleure !

M. Didier Migaud. Non seulement il est consternant de voir que, chez vous, l'idéologie l'emporte sur toute autre considération, mais il est également scandaleux de voir votre volonté de confier à quelques intérêts privés et souvent partisans, comme je l'ai démontré tout à l'heure, une grande partie du patrimoine national.

En conclusion, monsieur le ministre (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations : « Oh ! non ! » sur les bancs du groupe socialiste),...

M. Robert Pandraud. Déjà !

M. Didier Migaud. ... votre projet n'a malheureusement pas les mérites que vous lui attribuez - sans d'ailleurs les avoir prouvés. Il apparaît dangereux à bien des égards, et pour ces raisons je suggère à notre assemblée de renvoyer au Gouvernement sa copie et d'adopter cette question préalable.

Dans le même temps, et le vote de tout à l'heure sera instructif, si vous rejetez cette question préalable, vous traduirez vraisemblablement votre volonté de débattre de ce projet.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Pas si on l'adopte en tout cas, et puisqu'on ne pourra pas délibérer !

M. Didier Migaud. Mais en fait, il vous faut accepter de voter cette question préalable.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Mais non !

M. Didier Migaud. ... car si vous la refusiez nous comprendrions d'autant moins que le Gouvernement nous objecte l'article 49-3. Cela voudrait dire qu'il vous viole, mesdames, messieurs, puisqu'il vous empêchera d'en discuter.

M. Arthur Dehaine. Votre choix n'est pas meilleur !

M. Didier Migaud. Nous verrons tout à l'heure ce que fera M. le Premier ministre. Pour notre part, contrairement à ce que vous prétendez, depuis lundi, nous avons la volonté de travailler, que ce soit en session ordinaire ou en session extraordinaire. Nous avons la volonté d'exercer les prérogatives de chaque député, au cours de la discussion générale et comme de la discussion des articles. Nous estimons comme vous que ce projet de loi sur les privatisations est suffisamment important pour que notre assemblée prenne le temps de le discuter. Une fois de plus, ce n'est pas de notre responsabilité si ce texte a été mis en discussion moins de trois jours

avant la fin de la session ordinaire, pour justement nous contraindre au silence et contraindre au silence également un certain nombre de vos collègues de la majorité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette question préalable et j'attends avec intérêt le résultat de ce vote. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie. Monsieur le président, je souhaite que nous interrompions ce débat. Nous le reprendrons après les questions au Gouvernement.

M. le président. Cela me paraît en effet raisonnable.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Allocution de M. le président ;

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de privatisation n° 345 adopté par le Sénat (rapport n° 392 de M. Alain Griotteray, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT